

GÉNÉALOGIE RÉUNIONNAISE



Revue quadrimestrielle **N°163** - DÉCEMBRE 2025

www.cgb-reunion.re





édito

Cercle généalogique de Bourbon

Revue quadrimestrielle **N°163 - Décembre 2025**

Membre de la Fédération Française de Généalogie

Siège social : **Archives Départementales de La Réunion**
4, avenue Marcel-Pagnol - 97490 Sainte-Clotilde - Tél. 0262 94.04.14

Permanence : le mardi de 9 h à 12 h

Cotisation annuelle donnant droit aux 3 bulletins quadrimestriels - Tarifs 2026

Membre bienfaiteur à partir de **70 euros**

Membre ordinaire :

- La Réunion **40 euros**
- Métropole et étranger **50 euros**

Membre ordinaire pour tous pays

avec bulletins électroniques en pdf **25 euros**

L'abonnement part du mois de janvier au mois de Décembre.

Le bulletin paraît tous les 4 mois (Avril, Août et Décembre).

Tout correspondant attendant une réponse du secrétariat est prié de joindre une enveloppe timbrée (étranger : joindre un coupon réponse international, deux pour une réponse par avion).

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

La reproduction de nos articles sans indication de l'origine et sans autorisation du C.G.B. est interdite.

Le Cercle Généalogique de Bourbon possède aussi un local

Tout courrier doit y être adressé.

Résidence Bailly de Monthyon : 19 F, rue Jacob - 97400 Saint-Denis - **Code d'entrée : 060**
Tél. 0262 41.39.71 (répondeur)

Permanence le mercredi de 9 h à 12 h

BUREAU DU C.G.B. 2026

Présidents d'honneur :

M^{me} Hélène THAZARD † • M. Patrick ONÉZIME-LAUDE

Président : M. Christian FONTAINE

Vice-Président : M. Claude ROSSIGNOL

Trésorier : M. Gilbert FERROUL

Secrétaire : M. Alain RIVIÈRE

Secrétaire-adjointe : M^{me} Véronique SMITH

Membres : M^{me} Marie-Michèle ARDIN

M. Lilian YONG-FONG

M. Pierrick COMTE

M. Laurent COUTAYE-CAROUMBIN

M. Guy MARION

M. Bernard AH-LEUNG

Membres correspondants :

• **Saint-Leu :** M. Claude ROSSIGNOL

Sur rendez-vous uniquement.

- *Bibliothèque de Stella Matutina*

(janvier, mars, mai, juillet, septembre, novembre)

- *Médiathèque Baguett'*

(février, avril, juin, août, octobre, décembre)

En alternance le premier mercredi de chaque mois de 13h30 à 16h30.

• **Saint-Pierre :** M. Claude ROSSIGNOL

Le premier samedi de chaque mois à la Médiathèque Angélo Lauret de Grands-Bois de 13h30 à 17h.

• **Sainte-Suzanne :** Médiathèque Aimé CÉSAIRE

sur rendez-vous au 0262.72.18.70.

Membres d'honneur :

- M. Camille RICQUEBOURG †

- M. Alain Marcel VAUTHIER †

- M^{me} et M. Bernard NOURIGAT

- M. François TARTAROLI †

Responsables de la Publication :

M^{me} Nicole DEFAUD - M. Christian FONTAINE

P.A.O. / Conception Graphique : M. Pierrick COMTE

Impression : Imprimerie Print 2000

Assemblée générale du Cercle Généalogique de Bourbon du 4 décembre 2025 Sommaire

Edito et Bureau	Page 2
Sommaire	Page 3
Nouvelles du Cercle (<i>Christian FONTAINE</i>).....	Page 4
In mémoriam Nelly LALLEMAND (<i>Le Bureau</i>)	Page 4
Assemblée générale du Cercle Généalogique de Bourbon du 4 décembre 2025 (<i>Le Bureau</i>)	Page 5/11
Un détachement de l'infanterie de marine à Saint-Paul Cliché de J. L. EYCKERMANS - Juillet 1880 (<i>Eric BOULOGNE</i>)	Page 12/14
Edmond et Icare (<i>Gaëlle BELEM</i>)	Page 15/17
L'Île Bourbon sous l'occupation anglaise (<i>Sully BRUNET</i>)	Page 18/23
In mémoriam Renée LESQUELIN (<i>Le Bureau</i>)	Page 23
Arbre d'ascendance 5 générations de François ACASTE (<i>François ACASTE</i>)	Page 24/25
Suite 63 quartiers de François ACASTE (<i>François ACASTE</i>)	Page 26
Esclaves à Lorient et Port-Louis au XVIII^e siècle (<i>Alban PERES</i>)	Page 27/39
La piastre DECAEN (<i>Gilbert FERROUL</i>)	Page 40/44
Enfant trouvé, Saint-Denis, 1794, registre de naissance (anom cliché 26) (<i>FERRÉOL - DUMESTE - PROUST - RUSSEL</i>)	Page 45
Courrier des Lecteurs (<i>Thierry LAKERMANCE, Cécile LASSAYS</i>)	Page 47
Les nouveaux adhérents (<i>Le Bureau</i>)	Page 47
4^e de couverture	Page 48



NOUVELLES DU CERCLE

Christian FONTAINE, Président du C.G.B.

Cher(e)s adhérent(e)s

L'année 2025 s'achève comme elle a commencé avec la volonté du Cercle de vous offrir le meilleur de ses connaissances généalogiques ou historiques.

Notre sortie de juillet a attiré un petit groupe d'adhérents qui ont dit leur bonheur de connaître Saint-Joseph, son histoire sucrière au Piton Babet et de savourer ensemble un pique-nique partagé. La revue 162 vous a beaucoup plu si l'on s'en tient aux appréciations envoyées par certains adhérents.

Nous avons eu le regret d'apprendre le départ de M^{me} GIRY Emmanuelle, la Directrice des Archives Départementales, pour l'Hexagone, mais nous gardons d'elle son dynamisme, son écoute et sa gentillesse. Nous souhaitons la bienvenue à sa remplaçante l'an prochain.

Près de 400 personnes nous ont contactés cette année pour démarrer leur arbre, le figurer, à la recherche de leurs ancêtres proches ou lointains : cela nous met du baume au cœur car ces recherches nous font voyager avec eux dans notre île et son histoire.

Décembre est pour nous le mois de rappel de l'abolition de l'esclavage et nous le marquons par quelques articles ad hoc. Chaque commune de l'île s'attache à fêter cet anniversaire. Par exemple, on peut citer deux expositions, à la Villa de la Région à Saint-Denis « *Kaf en Kaf ou le Tour des origines d'un nouveau Monde* » et au musée de Stella Matutina « *Les engagés du sucre* ».

Pour finir, permettez-moi, chers amis de vous souhaiter à tous une nouvelle année riche d'enseignements et de découvertes.



IN MEMORIAM...

Le Cercle généalogique de Bourbon en deuil en cette fin d'année 2025
avec la perte d'une grande généalogiste en la personne

de *Nelly Lallemand*

Nous sommes tous et toutes très touché(e)s par l'annonce de cette triste nouvelle.

Nelly, passionnée de généalogie durant de nombreuses années a beaucoup fait pour le C.G.B. Elle en a été un maillon important. Régulièrement présente aux permanences du mardi et du mercredi, souvent à partager des anecdotes généalogiques avec nos visiteurs et avec nous.

Nous avons une grande admiration pour elle, car elle ne portait pas son grand âge, conduisant sa voiture, marchant dans les rues de Saint Denis, la tête haute, le visage souriant.
Qu'elle soit heureuse là où elle est maintenant.

Le Bureau

Assemblée générale du Cercle Généalogique de Bourbon du 4 décembre 2025

Comme d'habitude, l'assemblée générale s'est tenue dans la salle de conférences des Archives Départementales à Sainte Clotilde, le jeudi 4 décembre 2025. Monsieur Christian FONTAINE, Président du Cercle, était assisté de Madame Bernadette RIVIERE en qualité de secrétaire de séance.

Celle-ci fait le point sur les membres présents et les pouvoirs reçus.

La feuille de présence établie signée par tous les membres présents et annexée au présent procès-verbal permet de constater que 15 adhérents sont présents en comptant les membres du Conseil d'administration. Ce qui donne :

Nombre de présents :	15
Nombre de pouvoirs reçus :	55
Valables :	55
Non valables	0
Présents + pouvoirs : (15+55)	70

Le nombre d'adhérents à jour de leur cotisation 2025 est de 271. Le quorum de 1/5^e plus 1 soit 55 est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral et rapport d'activité du Président
- Rapport financier du Trésorier et vote
- Confirmation de l'intégration de 2 nouveaux membres du Conseil d'Administration
- Renouvellement partiel du Conseil d'Administration et vote.
- Fixation des cotisations pour 2026
- Programme d'action pour l'exercice à venir
- Questions diverses

Monsieur le président Christian FONTAINE ouvre la séance à 15 h et présente son rapport moral et d'activités.

I - Rapport moral et rapport d'activités du Président

Le président souhaite la bienvenue aux membres présents et remercie M^{me} HIVANOHE Corine, remplaçante provisoire de Mme GIRY Emmanuelle mutée en métropole, pour avoir mis gracieusement l'auditorium à notre disposition.

Il rappelle que nous sommes tenus à des horaires stricts : 15 h – 17 h parce que M. Karl CLAIN, qui est responsable de la fermeture de l'établissement, est en convalescence suite à de gros problèmes de santé et il souhaite fermer à 17 h. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement et nous espérons rester dans les temps.

Le président rappelle que les Archives départementales vont faire l'objet de réparations dans les mois à venir, mais il espère que cela ne provoquera pas trop de dérangements pour nos permanences du mardi.

Cette année encore, il projettera sur écran quelques images pour illustrer notre travail et nos actions. Ouvrez grands vos yeux et vos oreilles !

Actions du bureau du C.G.B. durant cette année 2025 :

Commençons par notre local

Cette année nous avons opéré un lifting au local : Renouvellement de la climatisation, libération de place pour y mettre notre stock de dictionnaires (le Ricquebourg) et autres livres (le Boucher par exemple), pose d'un cache sur les nacos pour mettre le local à l'abri des regards extérieurs. Je remercie ceux qui se sont dévoués pour cela : Véronique SMITH, Alain RIVIERE, Michelle ARDIN et Bernard AH-LEUNG.



Création des cahiers de passage : 2



Dès le début de l'année, nous avons mis en place 2 «cahiers de passage» pour noter les noms des chercheurs en généalogie : l'un le mardi aux Archives et l'autre le mercredi au local du C.G.B.. Je dois dire que cela a bien marché et c'est comme cela que nous avons pu comptabiliser 250 visiteurs parmi lesquels 25 ont pris une adhésion.

S'ajoutent à ceux-là les 55 dénombrés par Claude ROSSIGNOL dans ses permanences dans le Sud, les 40 des permanences à la Médiathèque de Ste-Suzanne et d'autres vus lors des fêtes et autres rencontres généalogiques. Ce qui donne environ 350 personnes qui souvent partent avec une ancienne revue du Cercle.

Personnes intéressées par leur généalogie		Adhérents
Mardi et mercredi	250	25
Les médiathèques	90	7
Fêtes diverses	20	2
Lycéens	30	?
Total :	390	34
		Soit 8,71%

Renouvellement de 2 membres du Bureau

Suite à la démission de deux membres du CA : Tristan HOARAU (sortant en 2025) et Martine PAYET (sortante en 2027), nous avons recruté deux nouveaux membres Lilian YONG-FONG et Alain RIVIERE. Nous voterons tout à l'heure pour confirmer leur intégration au CA.

14 mars 2025 :

Participation au Salon de Généalogie de Paris avec Laurent COUTAYE et Bernard AH LEUNG. Le retour est positif.



4 avril 2025:

Rencontre généalogique avec des lycéens de Trois-Bassins (professeur : M^{me} TRAVEL) animée par Pierrick COMTE et Christian FONTAINE. Le thème a été l'arbre généalogique des élèves et l'histoire de l'état civil. Un autre professeur a souhaité nous revoir l'an prochain.



12 avril 2025 :

Journée généalogique à la Mairie de Ste-Suzanne pour le jour de l'an tamoul. Une personne reçue.

29 avril 2025 :

Au lycée Mahatma Gandhi, j'ai donné une conférence sur l'histoire de l'état civil auprès de lycéens de Seconde, Terminale et ST2S (social et technique) (Prof : M^{me} CHERON).

27 juillet 2025 : sortie annuelle du C.G.B.

Ceux qui ont pu venir à la sortie annuelle du 27 juillet à St-Joseph ont apprécié la journée dont le thème était l'histoire de la sucrerie de Piton Babet avec pour guide Clément SUZANNE. Je remercie ceux et celles qui ont envoyé leurs impressions par écrit, ce qui a fait l'objet d'un article paru dans la revue N°162.



20 et 21 septembre 2025 : Journée du Patrimoine aux Archives départementales

Étaient présents Guy MARION et Christian FONTAINE. Le président a visité pour la première fois l'intérieur des Archives. Il a vu un public intéressé et attentif aux explications du guide.



3 octobre 2025 : Conseil général des Jeunes au Palais de la Source

Participation du C.G.B. au Conseil Général des Jeunes au Palais de la Source. Le thème était notre lien avec les Seychelles qui fêtaient leur 255^e anniversaire. Cette journée avait été organisée par

M^{me} Myrose HOAREAU et le Conseil Départemental en la personne de M^{me} Jessie ROBERT. Guy et moi étions présents et nous avons été ravis de revoir le film «*Digue Digue amoin*» dans lequel nous avons été acteurs.



8 novembre 2025 : Journée de psychogénéalogie

Nous avons pu mettre en place une petite formation qui donne une ouverture à la psycho-généalogie animée par Edwige ROBERVAL. Cela a intéressé 4 membres du CA. Je remercie Guilaine LAURET pour son accueil chez elle à «*Art-trouvailles*» au Guillaume-St-Paul.

9 novembre 2025 : Fête du Safran

Comme chaque année, nous avons assuré une permanence à la Fête du Safran à Saint-Joseph. Bernard AH-LEUNG, Lilian YONG-FONG et Pierrick COMTE ont reçu 20 personnes.

6 décembre 2025 : Fête anniversaire de St-Joseph

A l'occasion du bicentenaire de la mort de Joseph HUBERT et dans le cadre des 240 ans de la ville de St-Joseph, l'Académie de l'île de La Réunion et la ville de St-Joseph organisent une journée d'étude : «*L'île Bourbon à l'époque de Joseph HUBERT*», ils ont pensé au C.G.B. pour présenter la généalogie de Joseph HUBERT. Le Président a été contacté par Raoul LUCAS, historien, pour ce faire. Il a répondu affirmativement.

Importance de notre revue : «Généalogie Réunionnaise»

L'édition de nos 3 revues en avril, août et décembre s'adresse à nos adhérents, mais aussi à ceux qui n'adhèrent pas mais les lisent et les font connaître à des amis ou familles. Cela élargit notre présence. Nous recevons de temps à autre des commentaires, heureusement positifs, ce qui nous encourage à continuer à en produire. Nous attendons la sortie du N°163 en décembre. Je remercie Pierrick COMTE pour son travail de maquettiste et les personnes qui nous envoient des articles.

Votes pour l'intégration des nouveaux membres du Conseil d'Administration :

Je voudrais maintenant procéder au vote pour intégrer les 2 nouveaux membres du Conseil d'Administration nouvellement élus :

- Lilian YONG-FONG : pour, à l'unanimité
- Alain RIVIERE : pour, à l'unanimité

Ces deux personnes font dorénavant partie du conseil d'administration.

Réélection des 4 membres sortants du Conseil d'Administration pour l'année 2025 :

Comme chaque année, nous avons 4 membres sortants. Cette année Gilbert FERROUL, Christian FONTAINE, Véronique SMITH (qui a remplacé l'an dernier Jean Paul RIVIERE) et Lilian YONG-FONG (qui a remplacé Tristan HOAREAU).

Nous n'avons pas reçu de demande de candidatures. Décision est prise par les membres présents de faire un vote groupé.

Gilbert FERROUL, Christian FONTAINE, Véronique SMITH et Lilian YONG-FONG sont réélus à l'unanimité.

Bilan de l'année écoulée :

Pour chaque intervention, nos équipes sont composées de 2 ou 3 personnes dans chaque lieu. Je les remercie publiquement car le C.G.B. a pu, grâce à eux, satisfaire à de nombreuses demandes.

Tout au long de l'année nous vous accueillons lors de nos permanences du mardi matin aux Archives Départementales à Saint-Denis et le mercredi matin, au local 19 rue Jacob également à Saint-Denis.

Notre groupe de sociétaires bénévoles continue d'aider les chercheurs dans leurs consultations des ouvrages archivés et dans leurs quêtes de renseignements indispensables à relever.

Avant de clore ce rapport moral, le Conseil d'Administration remercie vivement le comité de rédaction de notre bulletin quadrimestriel ainsi que notre ami Laurent COUTAYE qui, de Paris, gère le site du C.G.B. ainsi que son site sur les engagés (*cherchemg.fr*). Celui-ci nous représente également au conseil d'administration de la Fédération Française de Généalogie.

L'assemblée vote ce rapport à l'unanimité et la parole est donnée à Gilbert FERROUL, le trésorier, pour son rapport financier de 2025 et les prévisions budgétaires pour l'exercice 2026.

II - Programme d'action pour 2026

Monsieur le président Christian FONTAINE présente le programme d'actions prévues pour l'année 2026.

- 1) **Des formations en interne** sont prévues en 2026 pour les nouveaux et les anciens en « Histoire de l'île (ses différentes époques), état-civil (lire et comprendre les actes d'état-civil, actes de notoriété), informatique, etc. »
- 2) **Participation au Salon de généalogie de Lorient.**
- 3) **Participation au Salon de généalogie de Paris.**
- 4) **Répondre aux demandes d'interventions :**
 - Dans les lycées et collèges à la demande des établissements.
 - Dans les Médiathèques et les Bibliothèques de certaines Communes sur leur demande.
 - A d'éventuelles demandes du Conseil départemental et du Conseil Régional.
 - Mais aussi aux demandes ponctuelles des diverses associations de l'île.
- 5) **Pérenniser nos permanences** les mardis aux archives départementales et mercredis matin au local 19 rue Jacob à Saint-Denis.
- 6) **La sortie annuelle de juin ou juillet** : donner des idées de lieux à visiter.
- 7) Prévoir de fêter les 42 ans du C.G.B.
- 8) Proposition de Alain DUFAU d'offrir aux adhérents la possibilité de dire les raisons qui les ont amenés à faire de la généalogie et cela en écrivant dans la revue (comme un courrier des lecteurs).
- 9) Sortie d'un film « *Le Temps Ecrasé* » d'Alain DUFAU et Nadia DUTREUIL à voir le mercredi 17 décembre 2025 à Château Morange.
- 10) Proposition de collaboration entre le comité de la légion d'honneur de La Réunion et le C.G.B. dans le cadre de l'année de réhabilitation du capitaine DREYFUS au grade de Général de Brigade et le rôle tenu par un des 3 grands-croix de la Légion d'honneur de La Réunion, par la parution d'article sur 2 des 3 grands-croix de la légion d'honneur réunionnais.

Cette présentation terminée sous les applaudissements est soumise à l'approbation de l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

III - Rapport financier du trésorier

Cette année, notre trésorier Gilbert FERROUL nous propose de lire sur grand écran le compte de résultat pour l'exercice 2025 et du budget prévisionnel pour l'année 2026. Il nous commente les différents montants liés à notre trésorerie.

En définitive, les dépenses et les recettes sont équilibrées. Nous avons donné quitus à notre trésorier et nous le remercions pour cette fonction remplie avec générosité depuis plus de trente ans.

A l'issue de l'exposé des comptes, le rapport financier est soumis à l'approbation de l'assemblée qui donne, à l'unanimité, quitus au trésorier pour sa gestion de l'exercice 2025.

IV - Fixation des cotisations pour 2026

Madame Bernadette RIVIERE rappelle que les cotisations annuelles actuelles sont les suivantes :

Adhérents bienfaiteurs : à partir de..... 70 €

Adhérents domiciliés à La Réunion

avec bulletin papier 40 €

avec bulletin électronique format PDF..... 25 €

Adhérents résidant hors de La Réunion

et à l'étranger avec bulletin papier..... 50 €

avec bulletin électronique format PDF..... 25 €

Après l'augmentation des montants des cotisations en 2023, les tarifs resteront stables pour 2026, ce qui est approuvé par l'assemblée à l'unanimité.

V - Renouvellement partiel du Conseil d'Administration

Suite à la dernière assemblée générale du 9 décembre 2024, le conseil d'administration se composait de :

Présidents d'honneur :

- M^{me} THAZARD Hélène

- M. Patrick ONÉZIME - LAUDE

Président : Christian FONTAINE

Vice-président :

- M. Claude ROSSIGNOL

Trésorier : M. Gilbert FERROUL

Secrétaire : M^{me} Bernadette RIVIERE

Secrétaire adjointe : M^{me} Véronique SMITH

Membres actifs :

- M. Guy MARION

- M. COMTE Pierrick

- M. Laurent COUTAYE-CAROUMBIN

- M. Bernard AH-LEUNG

- M^{me} Marie-Michèle ARDIN

Le Conseil d'administration du C.G.B. est composé de 12 membres élus pour 3 ans. Les membres sont rééligibles. Le Conseil d'administration est donc renouvelé par tiers chaque année. Il est donc procédé au renouvellement du Conseil d'Administration pour l'année 2026.

Les 3 administrateurs sortants se représentent et sont réélus sous les applaudissements à l'unanimité par l'assemblée.

Le nouveau Conseil d'administration pour 2026 se compose donc de :

Mesdames Marie-Michèle ARDIN, RIVIERE Betty, Véronique SMITH.

Messieurs Christian FONTAINE, Guy MARION, Gilbert FERROUL, Bernard AH-LEUNG, Claude ROSSIGNOL, Lilian YONG-FONG, Alain RIVIERE, Laurent COUTAYE-CAROUMBIN et Pierrick COMTE.

Le renouvellement du Bureau a eu lieu lors de la réunion du Conseil d'Administration du mardi 16 décembre 2025 à 14 h.

VI - Questions diverses

Pour terminer, le président signale que notre revue est toujours très appréciée tant sous forme papier que format PDF.

Vous pouvez contribuer, cher lecteur, à la vie de cette revue en nous envoyant vos listes d'ascendances et surtout vos trouvailles.

Pour les envois de courrier, nous tentons d'éviter les frais postaux si les adhérents nous laissent leurs adresses mails et nous les prions de nous informer en cas de changement d'adresse.

Nous sommes toujours là. L'accueil des chercheurs se fait non plus de 8 h à 12 h, mais de 9 h à 12 h aux Archives chaque mardi, et à notre local de la rue Jacob à Saint-Denis chaque mercredi.

L'idée d'un déjeuner (à la charge de chacun) est maintenue un mardi de chaque mois avec les membres présents à la permanence du mardi aux Archives.

Pour terminer nous remercions encore tous ceux qui n'ont pas oublié de nous envoyer leur procuration et ceux qui, de près ou de loin, nous apportent leur aide. Nous souhaitons à tous les adhérents de très bonnes fêtes de fin d'année au nom du bureau du C.G.B.. Le président présente à tous les sociétaires ses meilleurs vœux pour l'année 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h.

Le Président : Christian FONTAINE
La secrétaire de séance : Betty RIVIERE

VII - Conseil d'Administration 2026

Le conseil d'administration réuni par visioconférence le mardi 16 décembre 2025 a élu son nouveau bureau pour l'année 2026 :

Présidents d'honneur :

- M^{me} Hélène THAZARD †
- M. Patrick ONÉZIME-LAUDE

Président : Christian FONTAINE

Vice-président :

- M. Claude ROSSIGNOL

Secrétaire : M. Alain RIVIERE

Secrétaire adjointe : M^{me} Véronique SMITH

Trésorier : M. Gilbert FERROUL

Membres actifs :

- M^{me} Marie-Michèle ARDIN
- M. Guy MARION
- M. Pierrick COMTE
- M. Lilian YONG-FONG
- M. Laurent COUTAYE-CAROUMBIN
- M. Bernard AH-LEUNG



Compte de résultat 2025 - Exercice 1/12/2024 au 30/11/2025

Charges	Euros	Produits	Euros
Achat matériel	1 325,00 €	Cotisations	12 075,00 €
Local Eau E.D.F.	288,48 €	Vente Boucher/Barassin	815,00 €
Fournitures de bureau	1 608,05 €	Vente bulletins,	
Entretien réparations	1 501,39 €	documents, arbres	440,28 €
Assurance	120,02 €	Sortie	
Bibliothèque	0,00 €	Produits financiers	345,79 €
Achats de documents	461,13 €	Divers	
Impression bulletin	3 255,00 €	Vente dictionnaire	1 315,00 €
Sortie	581,11 €	Subvention Département	2 000,00 €
Réception	1 240,00 €		
Affranchissement	1 874,31 €		
Téléphone	1 863,87 €		
Cotisations	496,00 €		
Frais financiers	126,98 €		
Divers			
Gains de l'exercice	2 249,73 €	Perte de l'exercice	0 €
TOTAL	16 991,07 €	TOTAL	16 991,07 €

Budget prévisionnel 2026

Dépenses	Euros	Recettes	Euros
<u>1) CHARGES</u>	16 300,00 €	<u>1) FONDS PROPRES</u>	15 550,00 €
Achat matériel	1 300,00 €	Cotisations	12 000,00 €
Local Eau E.D.F.	280,00 €	Vente livres	850,00 €
Fournitures de bureau	1 600,00 €	Vente bulletins, documents	
Entretien réparations	900,00 €	et arbres	750,00 €
Assurance	120,00 €	Sortie	
Bibliothèque	400,00 €	Vente Dictionnaire	1 600,00 €
Achats de documents	400,00 €	Produits financiers	350,00 €
Sortie exposition	7 200,00 €		
Réception		<u>2) SUBVENTIONS</u>	
Affranchissement	1 800,00 €	<u>DEMANDÉES</u>	6 400,00 €
Téléphone	1 800,00 €	Département de La Réunion	6400,00 €
Cotisations	500,00 €		
<u>2) BULLETIN</u>	5 650,00 €		
Impression bulletin	3 250,00 €		
Expédition bulletin	2 400,00 €		
TOTAL	21 950,00 €	TOTAL	21 950,00 €

Un détachement de l'infanterie de marine à Saint-Paul

Cliché de J. L. EYCKERMANS - Juillet 1880

Jean Léopold EYCKERMANS, peintre-photographe de Saint-Denis (Ile de La Réunion) va réaliser un cliché remarquable sur un détachement de l'infanterie de marine (infanterie coloniale). Ce détachement – une unité de 25 hommes – en séjour à Saint-Paul se regroupe et se fait photographier sur le site du Bernica.

Ce cliché pris en extérieur est intéressant pour plusieurs raisons. Avant tout, et en tenant compte des performances du matériel photographique de l'époque et du nombre d'individus à photographier, la réalisation d'un tel cliché reste un défi. Personne ne doit bouger lorsque le photographe annonce, selon la formule consacrée à l'époque: «*Ne bougeons plus !*» Et, fait notable, personne n'a bougé. J. L. EYCKERMANS s'y est-il repris en plusieurs fois ? Nous ne le saurons probablement jamais.

Ce cliché est un document déjà remarquable en soi, un témoignage intéressant sur la présence de cette unité sur le territoire de Saint-Paul. Mais, ce qui rend ce document encore plus intéressant c'est que tous ces soldats sont identifiés, avec non seulement leurs noms, mais aussi leur lieu et/ou département de naissance et leur profession dans le civil. 24 marsouins (un marsouin, en argot militaire, est un militaire servant dans l'infanterie de marine ou, pour l'époque, l'infanterie coloniale) dont on ignore la mission... et parmi eux, un soldat créole.

En 1882, le 4^e régiment d'infanterie de marine stationné à La Réunion (défini sous l'appellation «*Portion de La Réunion*») comprend un effectif de 427 hommes, soit un bataillon composé de plusieurs compagnies. Sous le commandement d'un lieutenant-colonel, d'un chef de bataillon, d'un capitaine-adjutant-major et d'un médecin-major, le 4^e R.I.M. a ses quartiers depuis 1849 à la caserne de Saint-Denis (actuelle caserne Lambert) (Sources: Annuaire de l'Ile de La Réunion, 1882).

Le cliché, sur papier albuminé, mesurant 145 x 98 mm, est monté/collé sur un carton/support de 1 mm d'épaisseur et de format 164 x 108 mm. À l'époque, ce carton de montage – courant à partir

de 1866 et jusqu'au début des années 1910 – est désigné comme format album. L'encadrement, parfois appelé marie-louise, est défini par une bordure rectangulaire aux bords arrondis et de couleur violette près de la tranche du carton aux bords également arrondis. À droite du cliché, «EYCKERMANS.» (en lettres majuscules) et la ville où se trouve l'atelier/studio «ST-DENIS».

On peut penser que ce jour-là, J. L. EYCKERMANS – photographe itinérant en déplacement à Saint-Paul et sur le site du Bernica – n'a pas perdu son temps et a dû vendre des dizaines d'exemplaires de ce cliché... La plupart de ces soldats effectuent leur service militaire.

Chacun voulant un souvenir de ce détachement, de ses camarades marsouins, de cette journée... et avec une pensée pour la famille lointaine.

Au niveau du col de chemise de chaque soldat un numéro a été inscrit à l'encre violette et à la main. Quelqu'un a ainsi désigné chaque membre du détachement et a donné de précieux renseignements sur chacun d'eux.

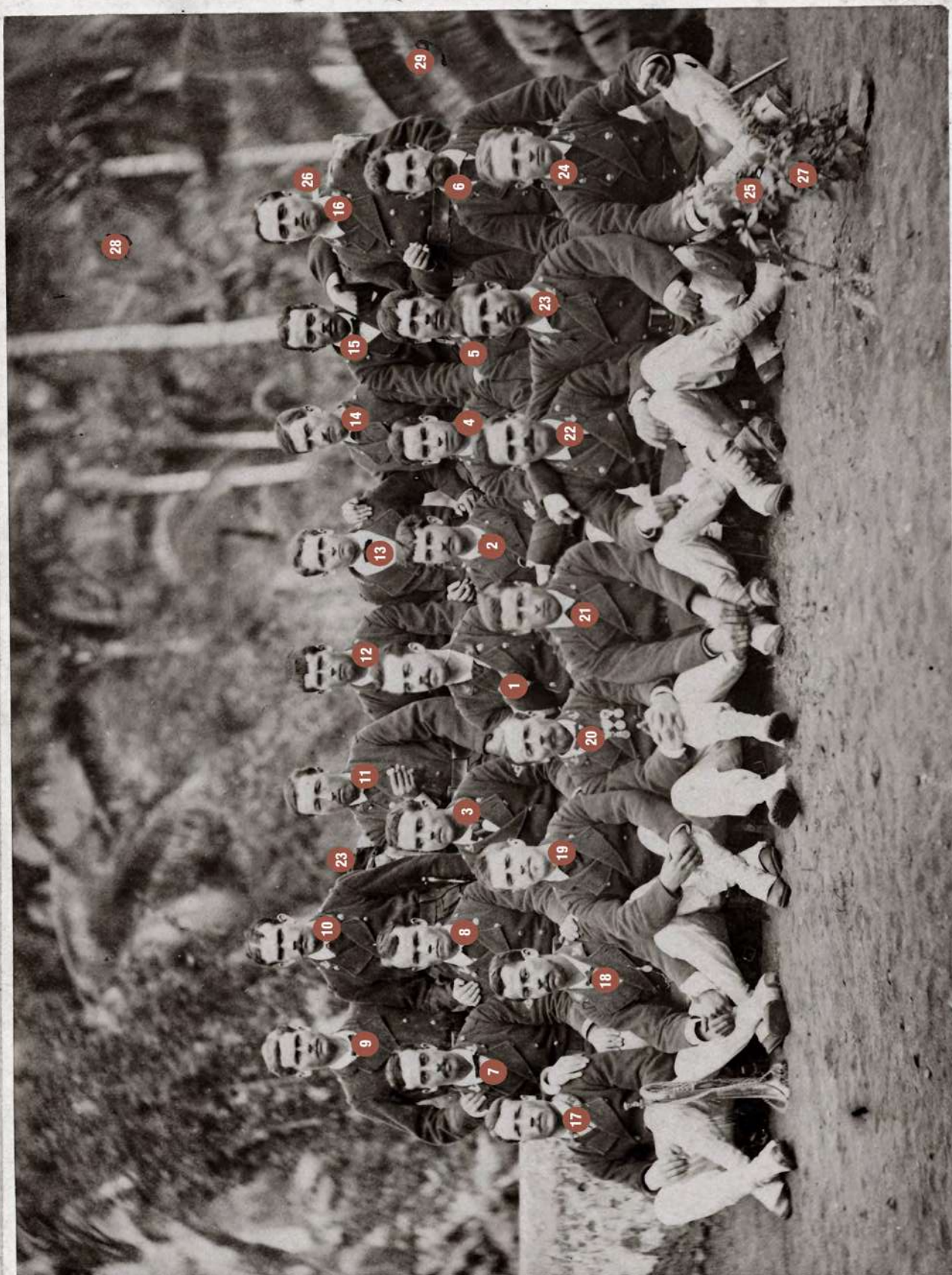
Aujourd'hui, ces éléments permettent aux généalogistes d'identifier et de mettre un visage sur des personnes bien souvent tombées dans l'anonymat.

Eric BOULOGNE

(Pour en savoir plus sur A. J. L. Eyckermans, voir A. J. L. Eyckermans (1832-1889) du déserteur au photographe respecté, Peter Eyckerman, Alicia Bouysse (Bulletin N°157 - décembre 2023) et J. L. EYCKERMANS (1832-1889) / Artiste photographe, Eric Boulogne (Bulletin N°161 - Avril 2025).

EYCKERMANS

S. DENIS





- 01 - **P. BOLLEE**, sergent, né à Orléans - Tout et rien (fonctionnaire sergent-major). Le sergent-major d'une unité ou d'une compagnie est le plus souvent chargé des questions administratives. C'est le deuxième grade des sous-officiers (grade aujourd'hui disparu et remplacé par celui de sergent-chef). Ici, il est l'adjoint du sous-lieutenant commandant le détachement.)
- 02 - **SENEGAS**, caporal, né à Peyriac (Aude) - Instituteur (fonction fourrier) - Le fourrier est un sous-officier responsable du matériel et chargé de distribuer les vivres et de pourvoir au logement des soldats.
- 03 - **BRUNEL**, caporal, né dans le Vaucluse - Cultivateur
- 04 - **DELARUE**, soldat, né à Paris - Bijoutier
- 05 - **PEYRONNET**, soldat, né dans l'Hérault - Chaudronnier
- 06 - **FANDOT**, soldat, né à Paris - Employé de commerce
- 07 - **LACHAMP**, soldat de 1^{re} classe, né dans l'Allier - Cultivateur
- 08 - **DURET**, soldat, né dans le Rhône - Manœuvre
- 09 - **GAUTHIER**, soldat de 1^{re} classe, né à Vierzon (Cher) - Homme de peine (L'homme de peine exécute des travaux pénibles n'exigeant aucune qualification professionnelle.)
- 10 - **COINDE**, soldat, né à Lyon - Voiturier (Cuisinier du détachement)
- 11 - **DECLERY**, soldat, né en Savoie - Cultivateur
- 12 - **RICHARD**, soldat, né en Savoie - Cultivateur
- 13 - **RAVOUX**, soldat, né en Haute-Savoie - Cultivateur (Ordonnance du lieutenant) - Dans le domaine militaire, une ordonnance est un soldat attaché à un officier.
- 14 - **GUICHARDON**, soldat, né dans l'Ain - Cultivateur
- 15 - **MARIGNAC**, soldat, né à l'Ile Bourbon - Mécanicien
- 16 - **COURBIS**, soldat, né en Ardèche - Cultivateur
- 17 - **LAPEROTTE**, clairon, né à Perche (Cher) - Maçon
- 18 - **VERCHERAC**, soldat de 1^{re} classe, né à Lyon - Verrier
- 19 - **PERRIN**, soldat, Mon ordonnance, un gars de Saint-Etienne
- 20 - **RAULT**, soldat, né à Nantes, 23 ans de service, 41 campagnes - Armurier (41 campagnes ou opérations militaires.)
- 21 - **BERNARD**, soldat de 1^{re} classe, né en Indre-et-Loire - Cultivateur
- 22 - **NOIR**, soldat, né dans la Drôme - Papetier
- 23 - **ANDOLIN**, soldat, né dans les Alpes-Maritimes - Boucher
- 24 - **BERTHET**, soldat, né en Côte-d'Or - Garçon de café
- 25 - **Le képi du sergent**
- 26 - **Chapeau d'ordonnance**
- 27 - **Pied de piment**
- 28 - **Cocotiers du Bernica**
- 29 - **Bananiers**

Edmond et Icare

est le titre du chapitre 20 du deuxième roman de Gaëlle BELEM « Le fruit le plus rare ou la vie d'Edmond ALBIUS »

Il était une fois un jeune homme exceptionnel, curieux, ambitieux que l'étude, les humanités, la perfusion quotidienne de mathématiques et de grec ancien avaient rendu fou.

Par comment, la vanille c'est li ?

Edmond voudrait se défendre, avoir les mots pour écrire au gouverneur, à ces Gros Blancs de Saint-Denis et leur dire que la vanille, c'est lui. A défaut, il voudrait rosser tous les vanillards après leur avoir coupé les doigts et aspergé les yeux de jus de piment. Dans une de ses colères aussi noires que ses idées, Edmond qualifie la vanille de fruit pourri, de fruit gâté, véreux, blet, empoisonné.



Fleurs de vanille – variété « pompona »

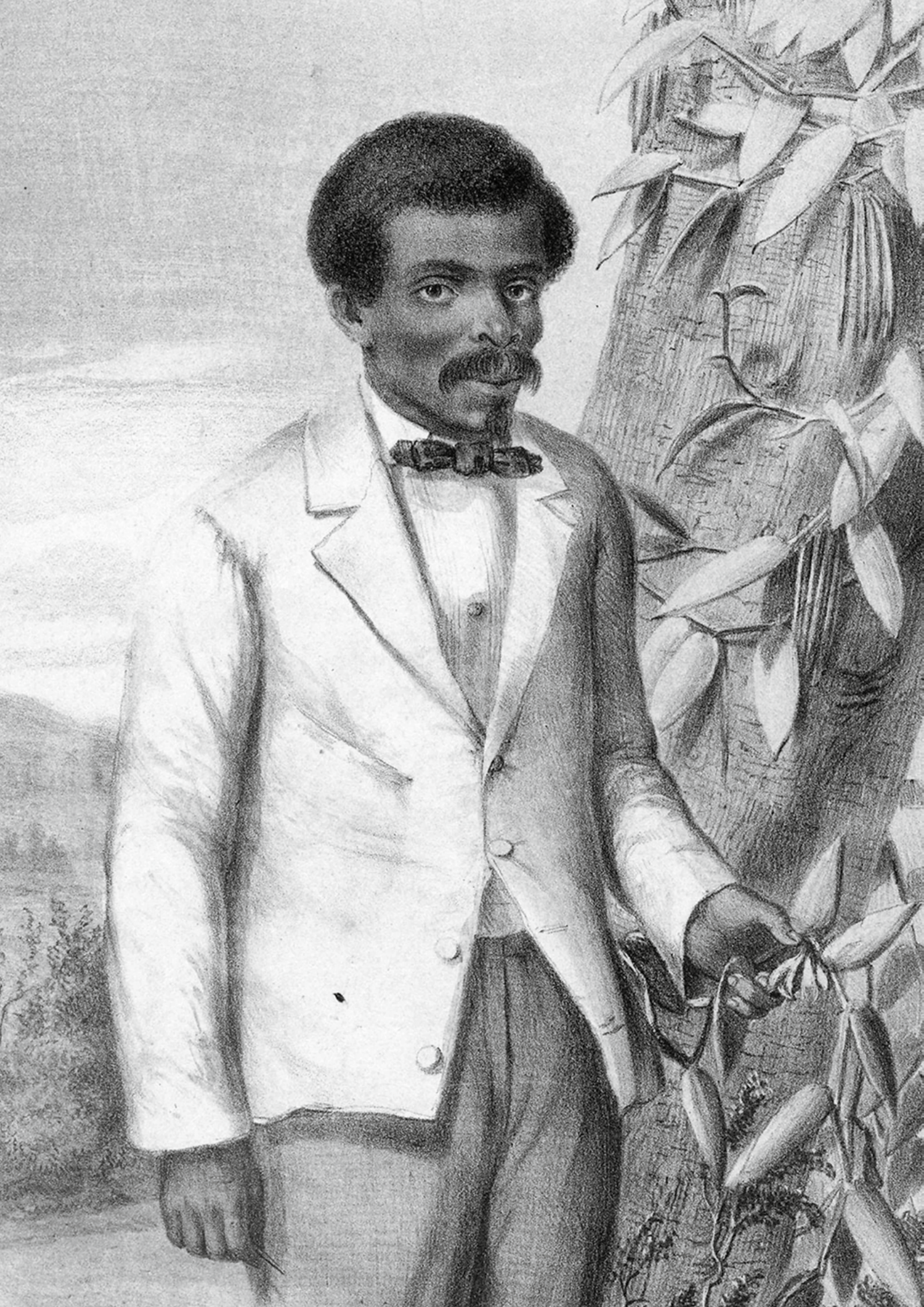
Il s'imagine fuir avec Grand-Marron et Colombine quelque part dans Mafate ou au Grand Brûlé espérant trouver une caverne, un arbre au pied duquel il se coucherait comme les chiens dorment dehors. Il a beau n'avoir que la dignité d'un jeune esclave, c'est-à-dire aucune dignité, il a beau ne pas saisir l'ampleur de tout ce qui se joue dans son dos, il sent qu'il est victime d'une immense filouterie. De la vanille en or contre un tour en poney et un sorbet au lait, ce n'est pas cher payé.

Puisque Edmond n'a que quatorze ans, qu'il n'est pas sûr de survivre plus d'une journée dans des étendues de forêts, traqué par des chasseurs d'esclaves, il se contente de grimaces monstrueuses et d'injures silencieuses qu'il lance dans le dos de FERRÉOL pendant qu'il gratte le jardin.

Edmond se dit que s'il allait à l'école, s'il fréquentait l'école pour Noirs du frère SCUBILION, on ne le roulerait pas ainsi dans la farine. Il tenterait des procès, demanderait que la vanille de Bourbon porte son nom : *Vanilla borbonica edmundii*. Diable ! Il sonne bien !

D'un autre côté, l'école l'effraie farouchement parce qu'il sait bien que si aux Blancs elle ne fait rien, les Noirs, l'école les rend fous. Les maîtres le disent et Edmond est persuadé que c'est vrai. Tous d'ailleurs racontent la même histoire à leurs esclaves depuis cent cinquante ans.

Cette histoire, c'est celle d'un jeune homme métis, exceptionnel, curieux, ambitieux, courtois, bon avec les esclaves, que l'étude, les humanités, la perfusion quotidienne de mathématiques ont rendu fou. Pas plus loin qu'à Sainte-Suzanne, il y en a un qu'on voyait déjà physicien, astronome ou gouverneur. A coup sûr, il allait devenir un de ces héros qui soulèvent un peuple entier, révolutionnent la science avec une pomme, observent quinze nouvelles planètes à l'aide d'une lunette fabriquée un dimanche de mai entre la messe et la sieste. Il n'en fut rien.





Buste de ALBIUS au Jardin de l'Etat

L'intelligence l'avait tué.

Un soir, il s'était couché après quelques déclarations latines, un peu d'algèbre. Le matin, il s'était levé et tout avait disparu. Sa lucidité d'abord, ses précepteurs ensuite, puis tout l'espoir qu'on avait placé en lui. D'aucuns prétendent qu'ayant reçu une lettre de Volta l'invitant en personne à le rejoindre, il tomba fou. Comme foudroyé. D'autres affirment qu'il parlait désormais tout seul et semblait dans d'effroyables crises d'épilepsie dès qu'il conjugait l'auxiliaire être. Quoi qu'il en soit, à seize ans, des sciences, il ne lui resta que le parallélisme des sentiers où il faisait sans arrêt, complètement gaga, des allers-retours. Une vraie sentinelle sur un rempart.

Finalement il se jeta du haut d'un rempart justement, se releva indemne, ne cria plus qu'un et un font trois, et devint le premier habitant de l'île Bourbon à porter une camisole de force. Parce qu'on tardait à inventer les neuroleptiques. Parce qu'il fallait bien que cette camisole serve à quelqu'un. Qu'importe-le parce que, la morale de cette histoire traversa le siècle. Elle arriva jusqu'à Edmond : il vaut mieux vivre con et pauvre qu'épileptique et maboul.

Partout dans l'île, on connaît cette histoire de déchéance qui épouvante tous les Noirs, que même leurs parents reprennent. Une histoire qui ne donne à aucun d'entre eux l'envie de quitter sa vie de sous-sol. Dans chaque ivrogne, chaque dingo, chaque bagnard, Edmond, comme les autres, voit le même avertissement. Bescherelle m'a tué. Ça guillotine net toute tentation stylistique.

Edmond pense souvent à cet HERCULE métis, humble et généreux, carrure d'athlète, pudeur d'évêque, rhétorique de député. Une colonne de vertus nombreuses condamnée à pisser au lit pour avoir ouvert un livre. Isidore donne même des noms, indique des adresses, connaît des parents, parfois une sœur. Rien à voir avec la mythologie de pacotille, là c'est du réel. Edmond se rend compte qu'ils sont plus nombreux qu'on ne le soupçonne.

Au moins un ICARE noir par ville, la cervelle brûlée par l'instruction pour avoir voulu monter haut, trop haut dans la connaissance. C'est pour cette raison qu'aux tables des matières et de multiplication – et sur les bons conseils de FERRÉOL qui ne juge pas utile qu'il aille à l'école – Edmond a toujours préféré celle du déjeuner. La panse avant la tête.

Gaëlle BELEM

L'île Bourbon sous l'occupation anglaise

Extrait de « À mon fils – Mes souvenirs » de Sully BRUNET

Attaque de L'île – La défense

Le 10 juillet 1810⁽¹⁾, l'escadre ennemie jette l'ancre vers minuit au vent de la rade de Saint-Denis dans l'enfoncement du Chaudron à 3 km de la ville. La mer déferlait loin du rivage, ce qui rendait le débarquement périlleux. Afin de rompre la force de la houle, un navire de grande dimension est échoué triangulairement au rivage et permet ainsi, par l'affaissement de la lame, de débarquer plus de 3000 hommes et de l'artillerie.

Une frégate se rend à la Grande Chaloupe, met à terre le régiment FRASER de 800 hommes : la ville est ainsi attaquée Est et Ouest ; mais l'attaque par les montagnes n'ayant pas été prévue, le poste de la Chaloupe reste dégarni ; il n'a pour défenseurs que 8 à 10 Créoles et M. PERRICHON de BEAUPLAN, tous habitants de la localité. Cette petite troupe, dont M. PERRICHON, capitaine en disponibilité, prend le commandement, fait en retraite et en tirailleurs un feu efficace sur les Anglais, pendant trois heures de marche.



Le régiment FRASER descend la Montagne Saint-Denis afin d'occuper la Redoute: c'est là où s'engage ce combat inégal et meurtrier où PATU de ROSEMONT⁽²⁾ est tué.



Sir Henry KEATING par Andrew MORTON

À l'Est, la petite armée marche sur Saint-Denis et se trouve toute la journée arrêtée par les efforts du colonel de Sainte-Suzanne.

De la Redoute, la ville est menacée en flanc car elle n'est séparée de cette petite forteresse que par le lit profond de la rivière. Mais à 400 mètres de la Redoute, du même côté, se trouve la batterie du cimetière que les Français ont évacuée parce qu'elle est battue dans sa partie ouverte : les Anglais l'occupent, tournent une pièce en écharpe contre la batterie royale sur l'autre côté de la rivière et ouvrent le feu.

De la batterie royale on fait pivoter une pièce de 36 prenant celle du cimetière en flanc ; mon père, chef de la pièce, la pointe. Le boulet va frapper au milieu des soldats anglais ; ceux-ci ripostent avec précision ; mon père presse un second coup qui brise l'affût anglais, jette la mort et le désordre dans la troupe ; elle fuit laissant des morts dans la batterie.

⁽¹⁾ En réalité le 7 juillet.

⁽²⁾ Antoine Marie Amédée PATU de ROSEMONT, né le 29.7.1791 à Saint-Benoît, meurt le 8.7.1810 au combat au fortin de la Redoute lors de la prise de l'île Bonaparte (La Réunion).

Ce fait devait être le dernier de la défense car il n'y eut plus une amorce tirée. Le gouvernement enveloppé, menacé en outre par l'escadre, signe une capitulation avec le colonel KEATING, commandant l'armée anglaise.

Premiers temps du régime anglais

Sous la domination anglaise, la colonie prend une physionomie inaccoutumée: l'argent abonde, les marchandises de toutes sortes encombrant les comptoirs ; les officiers font des dépenses de luxe: plusieurs se marient à des filles sans fortune, voire même de la classe métis; de forts appointements sont accordés aux jeunes Créoles qui consentent à entrer dans l'administration locale; le traitement des magistrats est triplé; en un mot tous les moyens de séduction sont employés afin de s'attirer la bienveillance des habitants et pour leur donner une opinion favorable du grandiose gouvernement de la Grande Bretagne.

Recrutement opéré dans l'île : Deux Créoles acceptent des places d'officier

Un arrêté crée deux compagnies de nègres enlevés aux colons moyennant une indemnité; un appel est fait aux jeunes Créoles pour fournir les cadres de cette nouvelle troupe régulièrement classée dans l'armée. Il s'en présente seulement deux, âgés de 18 ans; ils sont faits sous-lieutenants. L'un, mon camarade d'école, avait la fibre anglo-mane; son père, sans opinion politique, avait été l'un des traitres achetés par M. KEATING⁽³⁾; je tairai le nom de cet ancien camarade, que je n'ai plus revu parce qu'il a persisté dans son acte de félonie en continuant, après la paix, à recevoir un traitement de non-activité de l'Angleterre.

L'autre officier avait un père fort exalté dans le parti légitimiste, ancien officier, chevalier de Saint-Louis, il porta son fils à accepter du service en disant qu'il entendait par là faire un acte contre la monarchie impériale. Quoique je n'approuve pas cette manière d'agir contre un parti politique opposé au sien, je me plais à reconnaître que le jeune officier n'a pas tardé à repousser grade et traitement, et qu'en toutes occasions depuis il s'est montré bon Français, créole dévoué. J'ai avec lui des relations intimes depuis 1817; il s'est invariablement montré mon ami sincère, mon partisan dévoué. Je puis donc citer son nom: André FERRY D'ESCLANDS, frère consanguin de Charles FERRY, son puîné de 20 ans.

Après plusieurs mois d'occupation, l'administration anglaise s'étant convaincue que l'esprit du pays leur était contraire, même hostile, change ses allures:

l'abondance disparaît, les traitements des services civils diminués, les caresses aux habitants font place à de sourdes menaces employées pour exciter les esclaves à la révolte, les denrées des cultivateurs restent invendues et à vil prix, le commerce anglais refusant de les acheter.

Derniers combats livrés par notre Marine

Nous assistons aux préparatifs qui se font pour aider aux expéditions en départ de l'Inde et du Cap pour attaquer l'île de France. Durant ces mortels mois le patriotisme de la colonie est surexcité par ces luttes inextrimées livrées par les quatre seules frégates composant nos forces navales.

Ainsi au Grand Port (île de France) quatre frégates anglaises forcent la passe, attaquent deux frégates françaises, commandées par MM. DUPERRE⁽⁴⁾ et BOUVET: trois sont détruites et la 4^e, «l'*lphigénie*», se rend à notre pavillon. M. BOUVET ne pouvant prendre la mer avec son navire à cause des avaries éprouvées dans le combat, passe sur sa prise «l'*lphigénie*», paraît devant Bourbon, livre combat au large de Saint-Denis à «l'*Africaine*», frégate de 1^{er} rang ayant double équipage et s'en empare. Peu après, «la *Vénus*» montée par M. HAMELIN chasse la frégate «le *Streatham*», l'atteint à 3 km de St-Denis, lui livre combat et lui fait amener son pavillon. Ces derniers efforts de nos vaisseaux ont été admirables, car ils triomphaient avec infériorité de forces et d'équipages.

Serment exigé des habitants de l'île

Les Anglais avaient besoin pour leur descente à l'île de France de la presque totalité des troupes qui se trouvaient à Bourbon, mais ils appréhendaient l'esprit hostile de nos Créoles; c'est alors qu'ils résolurent ou de s'assurer de leur soumission, en les liant par un serment, ou d'obliger les plus dangereux à quitter l'île en cas de refus de serment. Cette mesure répandit une sorte de terreur dans le pays; mais le mécontentement ne pouvait se traduire par un soulèvement impuissant, ni par une désertion en masse; on se soumet; seulement un certain nombre de jeunes hommes ne craignant ni la misère, ni la persécution, adoptèrent le parti de l'expatriation: j'expliquerai à sa place cet incident remarquable.

⁽³⁾ Sir Henry Sheehy KEATING (1775-1845), gouverneur de Bourbon après Farquahr (1810-1815).

⁽⁴⁾ AGuy-Victor DUPERRE (1775-1846), pair de France et ministre de la Marine et des Colonies.

Mes impressions pendant mon séjour après la prise de l'île

J'avais sur ma 17^e année, l'existence coloniale s'assombrissait pour moi par la présence des Anglais, cependant j'avais une bonne place ; j'étais certain d'arriver avoué par anticipation d'âge. Il y avait dans cette position très recherchée, considération et fortune prompte et certaine à acquérir ; mais mon humeur devenait rêveuse ; les plaisirs mondains n'avaient plus de charme pour moi car le sentiment exalté du patriotisme sur toutes les autres préoccupations ; j'avais été élevé en haine de l'Angleterre ; un habit rouge m'impressionnait comme la vue d'un reptile et il m'inspirait même parfois des pensées mauvaises qui, à mon sens alors, étaient des combinaisons méritoires ; car tout me semblait permis pour se débarrasser d'un ennemi de mon pays.

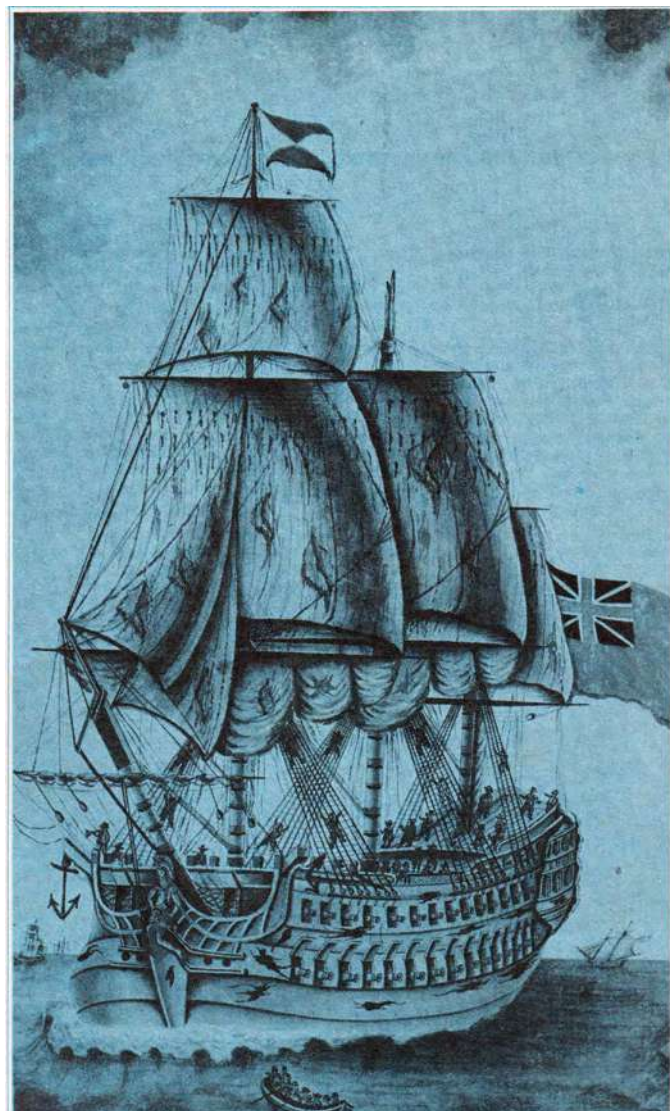
Cependant je dois l'avouer, je ne pensais pas à quitter l'île ; ma famille sans fortune avait de rudes charges car nous étions beaucoup d'enfants ; d'un autre côté, se rendre en France passager eut été impossible puisque l'île étant occupée par l'ennemi, il n'existait aucun moyen d'arriver dans la mère patrie ; je m'étais donc résigné, espérant beaucoup que l'Empereur, alors dans le plus puissant état de sa gloire, parviendrait à dompter l'Angleterre : espérer c'est jouir !... Je jouissais donc parfois en silence. Le serment exigé va trancher la difficulté.

Mon premier sérieux sentiment d'amour

De mes courtoises habitudes il m'était resté une sympathie pour une jeune fille de 15 à 16 ans, d'une beauté sans rivale ; je revoyais journellement avec bonheur ; elle m'avait distingué au milieu de ses admirateurs ; ses parents entrevoyaient notre union avec contentement ; l'idée de mariage m'était venue, mais les relations du père et de l'oncle de la jeune personne avec les Anglais me blessaient.

Le serment – ses conséquences

J'en étais arrivé à ce point lorsqu'en juillet 1811 parut la proclamation du gouvernement exigeant le serment d'allégeance, dans la quinzaine, de tout homme âgé de 16 ans ; ce délai expiré sans adhésion, il fallait se tenir prêt à être embarqué, sur un cartel, dans toutes les conditions du prisonnier de guerre. Ce serment est l'acte d'un régnicole, celui auquel les Irlandais ont été soumis. Dès ce moment mon parti est pris, mon frère n'hésite pas davantage ; notre père et notre mère sont les premiers à nous dire : « Il faut quitter Bourbon ; nous



ferons des sacrifices pour assurer votre existence en France. » Nous étions une trentaine de jeunes hommes de familles riches ou aisées, et plus de 50 petits Créoles à nous abstenir du serment. Le 16^e jour la liste des récalcitrants est affichée ; et suivant la ponctualité que l'Anglais apporte dans ses actes d'administration politique, deux jours après, le navire destiné à nous emporter jette l'ancre sur la rade de Saint-Denis. « *Le Thomas* », c'était son nom, de 250 tonneaux avec 40 Indiens pour équipage, un capitaine, deux officiers et un commissaire aux prisonniers. Nous avons reçu l'ordre de nous tenir prêts, avec avis que chaque individu ne pourrait faire admettre à bord qu'une malle de 100 livres au plus et sa couchette garnie. Lorsque la liste fatale fut affichée, je vois venir, de grand matin, le père de la délicieuse personne dont j'étais épris ; il s'isole avec moi et après les observations les plus paternelles, les plus justes, il me dit : « *Prêtez le serment, votre père lui-même s'y soumet ; c'est un acte de violence d'un vainqueur ; à votre 18^e année accomplie je vous donne ma fille (Augustine) et je vous fais avoir une commission d'avoué avec la*

clientèle du gouvernement, rétribuée à 200 piastres (1000 francs) par mois ».

Il pouvait tout cela. Chose singulière, ma mémoire si fidèlement meublée de toutes les circonstances se rapportant à mes jeunes années et surtout à ce moment de crise, ne m'a conservé aucun souvenir de cette fiévreuse conversation ou plutôt du langage que j'ai tenu en réponse à cette bonne et affectueuse proposition. Le trouble que j'ai éprouvé explique cette lacune dans mes idées ; toujours est-il que je n'ai pas été vaincu car, trois jours après, j'étais sur « *le Thomas* ».

Aucun des expulsés ne manque à l'heure fixée pour l'embarquement ; la ville faisant cortège avec des parents venus des habitations, car l'île entière était blessée et 80 Créoles quittaient derrière eux des parents et des amis dans toutes les familles.

Bénédiction de notre père et de notre mère : notre embarquement.

Je me souviens que la veille au soir ma mère et mon père firent venir mon frère et moi dans leur chambre ; les quatre autres enfants et les domestiques y étaient ; un crucifix sur une table au milieu de deux bougies allumées ; tout le monde, même ma sœur de 2 ans, à genoux et pleurant. Papa et maman, debout devant la table, nous disant l'un et l'autre : « *Mes enfants, mettez-vous à genoux de l'autre côté de la table pour laisser le bon Dieu entre vous et moi...* » Alors en présence de ce groupe sanglotant, aux attitudes et aux pensées religieuses, mais eux avec cette physionomie calme et comme inspirée de Dieu, étendent leurs mains sur nos têtes à mon frère et à moi et disent chacun : « *Soyez honnêtes hommes, je vous donne ma bénédiction !* »

La scène était déchirante ; nous nous embrassons les uns les autres et l'on nous fait coucher de suite. Cette mission fut laissée à cette bonne LOUISON, (la nénaine⁽⁵⁾) esclave née dans la famille, qui a eu soin de notre première enfance à tous.

Le souvenir de cette soirée sublime est gravé dans tout mon être ; il me fait comprendre combien dans l'attente, l'espérance et même les tribulations, il y a d'adoucissements à élever sa pensée vers Dieu. Aujourd'hui, vieux de mes longues années, je n'ai rien abdiqué de ce passé, de cette intuition, je sens que ma religion me donne des forces, me fait chérir la vie ; et c'est en invoquant cette religion, agenouillé, que j'appelle sur mon fils la bénédiction de Dieu et que j'ai la conscience d'en être entendu.



Illustration : CP Eyckermans - nénène – Coll. E. Boulogne

Le lendemain dès l'aube du jour nos parents, à la physionomie épuisée mais calme, se présentent à nous comme pour nous communiquer leur énergie. Les adieux sont déchirants ; nous nous plaçons au centre de nombreux camarades attendant à la porte, et nous nous dirigeons au rivage avec cette cohorte. Une pirogue nous conduit au « *Thomas* ».

Voyage de Bourbon en France

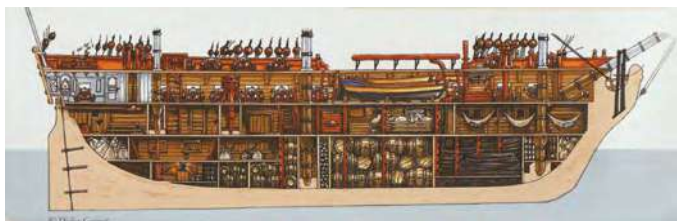
A midi nous étions sous voiles. Quarante-huit heures après, nous mouillons en rade de Port Napoléon⁽⁶⁾, île de France. 20 matelots et 1 officier, prisonniers de l'équipage de « *La Magicienne* » capturée par les Anglais, sont jetés sur notre petit navire.

⁽⁵⁾ « Nénaine », J.-B. Dumas, vers 1829-1830, Aquarelle, ADR, 98Fi 18 (détail).

⁽⁶⁾ En 1804, Port-Louis prit le nom de Port-Napoléon, suite au couronnement de Napoléon BONAPARTE. Après 1810, la ville reprit retrouva définitivement son nom de Port-Louis à la demande des colons.

Nos provisions sur «le Thomas»

Nous avions comme passagers rapatriés : DESPLANCHES, enseigne de vaisseau et la famille PERRICHON de BEAUPLAN ; pour ceux-là, mangeant avec les officiers du navire, il y avait quelques provisions. Pour nous insoumis ! les provisions se composaient de biscuits et de salaisons avariés, retirés d'une frégate qui venait de faire une longue campagne, et d'arack. Notre eau, enfutaillée dans des barriques qui avaient servi à l'huile de poisson, s'était de suite altérée et, pour nous en servir nous étions obligés de la filtrer avec du charbon ; à cette préparation, de peu d'efficacité nous ajoutons un tiers d'arack, ce qui nous avait habitués à consommer une quantité considérable de cette forte liqueur chargée d'alcool. Notre biscuit, où les vers abondaient, avait besoin d'être un peu trempé à l'eau de mer afin d'être rendu mangeable.



Position à bord

Comme il est facile de le comprendre ! Sur un navire de 250 tonnes, avec un entrepôt de 4 pieds ½, la place manquait aux 140 et quelques individus, d'autant que les officiers, les passagers et l'équipage avaient leurs places assignées. Nous étions réduits à superposer deux lits dans l'entrepont : l'un en hamac, l'autre à même le plancher : dans quelques petits vides se trouvaient nos malles dont la plupart, faute d'espace, étaient jetées dans la cale. Aussi nous étions au moins 40 à dormir sur le pont en nous enveloppant d'une voile. 23 jours de beau temps et d'une belle mer nous rendaient la traversée supportable ; nous étions gais, supportant sans plainte nos privations et notre odieux régime.

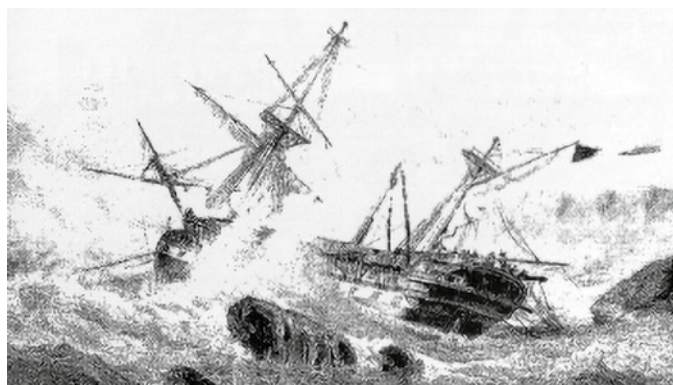
Incident pour l'eau du capitaine

Nous fûmes dans le cas de reconnaître que le capitaine et les officiers buvaient de très bonne eau, qu'ils avaient eu soin de faire embarquer pendant notre courte escale au Port Napoléon, parce qu'ils s'étaient aperçus que celle qui nous était destinée était saturée d'huile de poisson.

Ils étaient coupables de nous laisser ainsi souffrir en connaissance de cause ; aussi nous organisâmes une conjuration qui nous permit de nous emparer de 6 à 7 barriques destinées à l'état-major, que nous vidâmes en 15 jours. Le capitaine a pu sauver une seule barrique qu'il a placée dans sa chambre, lieu que nous avons respecté, puisque nous étions les plus forts.

Tempête du 15 août

Le 26^e jour de navigation, on signale « Terre ! » C'est la côte Natal. Un ouragan terrible nous accueille et nous tourmente durant 8 heures : notre pont est rasé, la drome⁽⁷⁾, le canot, tout est enlevé ; le panneau est cloué laissant une petite ouverture pour permettre aux gens de l'entrepont de respirer ; presque tous les exportés étaient sur le pont accroupis et se tenant aux cordes, à toutes choses offrant une résistance. Nous étions le 15 août et, malgré notre position périlleuse l'air retentissait de nos chants patriotiques. Dans l'entrepont c'était un pêle-mêle affreux : les malles, les hamacs, les couchettes, détachés, se heurtaient, se brisaient et plusieurs d'entre nous restés là furent blessés dans ce tohu-bohu. Mon frère, jeté à la mer par une lame est ramené à bord par une lame. Nous perdîmes un seul matelot indien. C'est même aux matelots prisonniers français qu'il faut attribuer le salut « du Thomas », d'ailleurs navire solide, car les Indiens effrayés, n'obéissaient pas au commandement et restaient blottis dans leur soute.



Le calme revient ; les agrès du navire sont vite réparés, avec 60 matelots, usant des rechanges qui se trouvaient à bord. C'est, je crois, le 18 août que nous doublons le cap des Aiguilles ; le temps était redevenu favorable et doux. 14 jours après nous étions devant Sainte-Hélène. Une corvette en sort, nous donne la chasse ; le capitaine se rend à bord et revient sans nous apporter ni eau ni provisions ; il avait recueilli quelques bouteilles de rhum pour lui.

⁽⁷⁾ Réunion des pièces de rechange d'un navire à voiles : mâts, bout-dehors, vergues.

Aux Açores encore une tempête, mais sans accident. Le scorbut commençait à rudement sévir à bord ; la plupart des exportés en étaient atteints : il fallait bientôt la terre, à peine de succomber sous l'action morbifique de nos aliments.

Enfin, après 98 jours de mer, « *le Thomas* » recueillant un pilote, jette l'ancre dans un bassin formé entre l'île de Batz et Roscoff. Nous avions à nos côtés deux corsaires qui allaient sortir de nuit. Plusieurs de nos matelots se jettent à la nage et vont rejoindre les

deux écumeurs. Nous étions le 7 novembre 1811. Le lendemain, au jour, des provisions nous viennent. C'était une joie, un contentement, une voracité qui ne peuvent se comprendre qu'en pensant aux 100 jours d'affreuse misère que nous venions de supporter.

A 8 heures, deux chaloupes canonnières nous remorquent sous le château du Taureau formant l'entrée de la rivière Morlaix.



Le château du Taureau - Morlaix

† IN MEMORIAM...

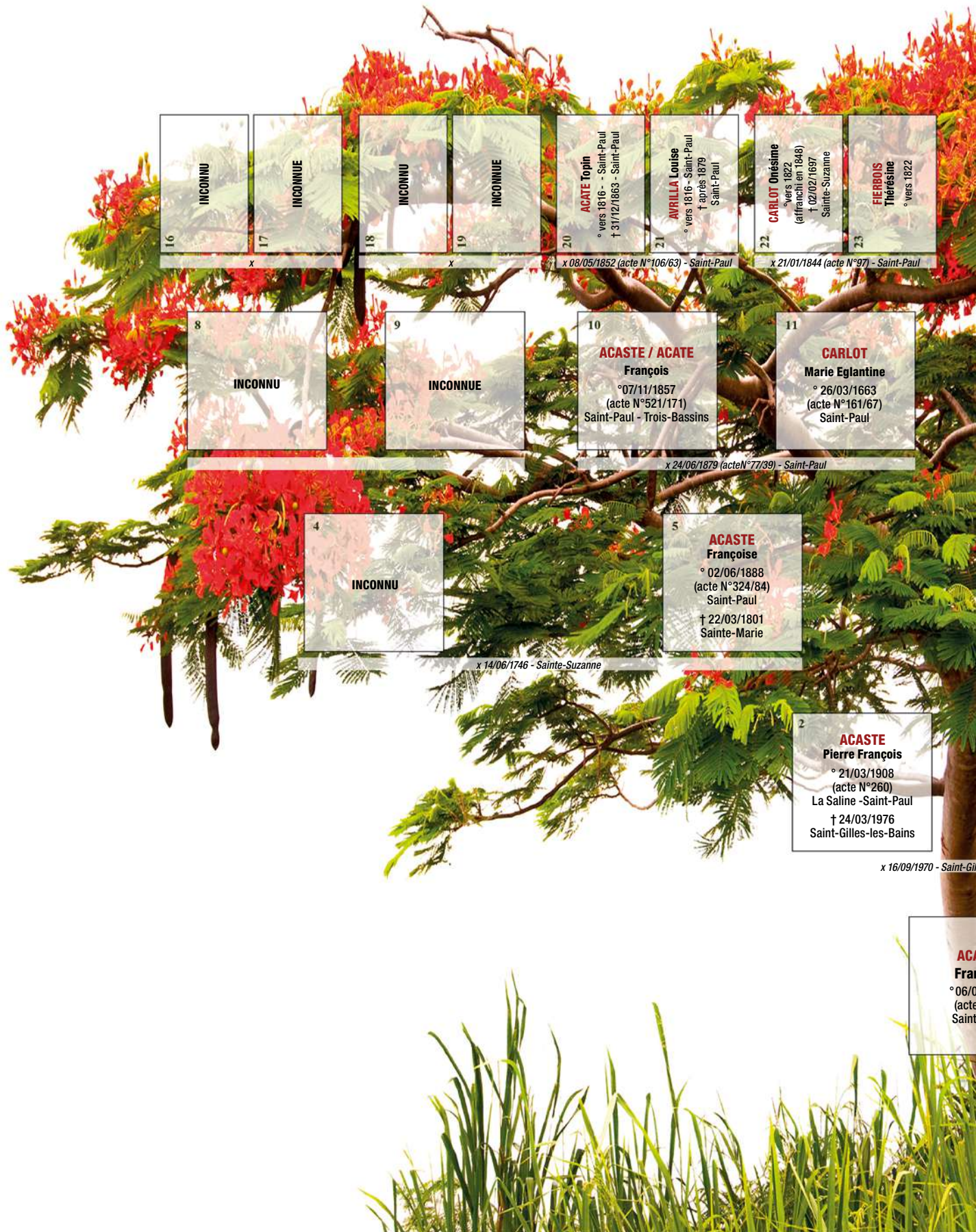
C'est avec regret que nous vous annonçons le décès de madame

Renée Lesquelin

née en 1937, adhérente au C.G.B. depuis 1999.
Elle a été inhumée près de ses parents à Saint-Louis.

*Le C.G.B. présente à son fils Thierry FONTAINE,
à sa famille et amis ses sincères condoléances.*

Le Bureau



Arbre d'ascendance 5 générations

24	MARCEL Elisabeth dit Charles °02/08/1820 - Saint-Leu † 19/05/1889 (acte N°539) Saint-Gilles-les-Hauts	25	THOMAS-BASILE Marie Jeanne °15/10/1823 - Saint-Paul † 16/06/1861 (acte N°382) Saint-Paul	26	PREUVE Félix Montrose °22/08/1838 (acte N°116) Saint-Paul † 08/07/1744 Saint-Paul	27	MEGARUS Pelagie °20/11/1841 (acte N°307) Saint-Paul	28	INCONNU	29	PAVOT Cidonie °1827 † après 1886 Saint-Paul	30	LACO Désiré °1821 - Saint-Paul † 13/09/1885 (acte N°79/46) Sainte-Marie	31	BOMART Théotiste ° ca 1834 † après 1886
x 26/08/1845 (acte N°44) - Saint-Paul				x 13/10/1866 (acte N°46/47) - Saint-Paul				x				x 31/10/1854 - Saint-Paul			

12	MARCEL Auguste Jean-Baptiste °10/11/1859 Saint-Paul † 02/07/1908 (acte N°271) Saint-Paul	13	PREUVE-MEGARUS Fanny °23/12/1860 Saint-Paul † 20/08/1938 Saint-Paul	14	PAVOT Frédéric °23/01/1857 (acte N°36/43) Saint-Paul	15	LACO Gabrielle ° 25/01/1869 (acte N°45) - Saint-Paul † 30/11/1912 Saint-Paul
x 10/08/1886 (acte N°61/31) - Saint-Paul				x 17/07/1886 Saint-Paul			

6	MARCEL Joseph Emmanuel ° 30/03/1896 (acte N°214/56) Saint-Paul † 14/05/1943 Saint-Gilles-les-Bains	7	PAVOT Aline ° 09/08/1894 (acte N°489/128) Saint-Paul † 23/04/1929 Saint-Paul
x 14/11/1922 - Saint-Paul			

3	MARCEL France ° 18/08/1924 (acte N°250) Ermitage - Saint-Paul † 31/01/1976 (acte N°34) Saint-Denis
---	---

les-les-Bains (Acte N°21)

ASTE nçois 1/1951 N°30) -Denis

ations de François Acaste

32. Inconnu

33. Inconnue

34. Inconnu

35. Inconnue

36. Inconnu

37. Inconnue

38. Inconnu

39. Inconnue

40. Inconnu

41. ACATE Céleste

° ca 1800

42. Inconnu

43. MEGERE Olivette

° vers 1793

44. CARLOT Paulin

° ca 1794 ou 1797 ou 1802

† 08/11/1872 (acte N°897/226) - Saint-Paul

x

45. PAYA Léocadie

° 1801 - Saint-Paul

† 31/05/1857 (acte N°247/92) - Saint-Paul

46. FIERBOIS Jean-Jacques

° ca 1789

x

47. Eglantine

48. Inconnu

49. MARCEL Elisabeth (fille de GENCE Gertrude)

° 15/06/1794 - Saint-Paul

† 01/01/1827 (acte N°1/6) - Saint-Leu

50. BAZILE

° ca 1796

x 11/11/1845 - Saint-Paul

51. THOMAS Zélonie ou Céline

° 1799

52. PREUVE Célestin

° 1782 (affranchi par Valery MARTIN 16/05/1811)

Jugement N°548 – St-Paul 1857)

x 15/05/1857 (acte N°226/86) - Saint-Paul

53. GALLINE Fanny

(affranchi par par Célestin PREUVE le 27/01/1834))

° 1794 - Madagascar

† 15/05/1857 (acte N°226/86) - Saint-Paul

54. MEGARUS-MEGERE Petit Louis dit Prospère

° vers 1819 (inscrit sur Reg. Spéciaux N°697 St-Paul)

† 22/04/1878 (acte N°325/83) au lieu-dit Chez RAUX

x 19/12/1848 - Saint-Paul

55. NAUDAY Henriette

° ca 1809/1813

† 19/07/1884 (acte N°529/134) - St-Gilles-les-Bains

56. Inconnu

57. Inconnue

58. Inconnu

59. PAVOT Eléonore

60. Inconnu

61. Célérine

† avant 1854

Esclaves à Lorient et Port-Louis au XVIII^e siècle

Recensement des actes paroissiaux et d'état-civil concernant les « non-blancs » par Alban PERES, membre de la S.A.H.P.L. (Société d'archéologie et d'histoire du Pays de Lorient).

L'esclavage, voilà un sujet toujours délicat qui a donné lieu à bien des études, débats, expositions (dont celle qui fut organisée au musée de la Compagnie des Indes en 1992), ainsi qu'à de nombreuses publications (dont un numéro spécial des Cahiers de la Compagnie des Indes en 2006). Mon article n'a quant à lui pour autre but que de fournir aux historiens et aux généalogistes, une base

de données pour de futures études et recherches. Le lecteur trouvera donc ci-dessous, la liste la plus exhaustive possible des actes paroissiaux et d'état-civil concernant des esclaves, trouvés dans les registres de Lorient et du Port-Louis. Etant bien conscient que ce type de travail est particulièrement sujet aux oublis et aux manques, je prie le lecteur de bien vouloir m'en excuser s'il en constate.

1 - Baptêmes et naissances

Année	Prénoms, Nom	Age, origine...	Propriétaire
1726	Joseph René	19 ans – Sénégal	
1727	Jeanne Marie	20 ans – Bénin	
1727	Sébastien	13 ans -Madagascar	Jacques-Thomas JONCHEE de la GOLLETERIE (1693- ?) capitaine des vaisseaux de la Cie des Indes, originaire de Saint-Malo.
1729	Jacques-Gilles MAUTE	18 ans -Sénégal	
1730	Claude Hugues		La Cie des Indes
1730	Claude François	Sénégal	«
1730	François Edmé		«
1730	François	Sénégal	«
1730	Gilbert François		«
1730	Gilles	Sénégal	«
1730	Jean Antoine	13 ans -Sénégal	Antoine de COUDRAY de KERBERT, directeur au fort et comptoir de Juda (Ouidah) pour la Cie des Indes, capitaine des vaisseaux de la Cie de Nantes, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St-Louis, , originaire de Lorient.
1730	François Charles JANBAT	Sénégal	La Cie des Indes
1730	Jean Pierre	Sénégal	«
1730	Jean Jacques	Bénin	Charles DUVAL, capitaine des vaisseaux de la Cie de Nantes.
1730	Jean	Sénégal	Cie des Indes

1730	Jean Patrice	Sénégal	«
1730	Julien Guillaume	Sénégal	«
1730	Julien Jérôme	Sénégal	«
1730	Pierre	12 ans – Sénégal	«
1730	Yves Hugues BERAME	14 ans – Sénégal	
1731	Charles Hyacinthe	11 ans- Madagascar	N. de VALETTE
1731	Marie Françoise	19 ans – Sénégal	Ignace BART (1700 -1766), capitaine de vaisseaux de la Cie des Indes.
1732	Antoine	9 ans - Sénégal	Jacques-Thomas JONCHEE de La GOLLETERIE (1693- ?), capitaine des vaisseaux de la Cie des Indes, originaire de St-Malo.
1733	Elisabeth	Née à Lorient, fille de Marie Françoise	Ignace BART (1700-1766) capitaine des vaisseaux de la Cie des Indes.
1733	Jean Louis	17 ans	Louis Laurent AUBIN du PLESSIS (1700- ?), Officier de la Cie des Indes, originaire du Havre.
1734	Julien	19 ans-Sénégal	Julien de TREDILLAC (1697- ?), capitaine des vaisseaux de la Cie des Indes, originaire de Morlaix.
1735	Isidore Casimir	6 ans – Sénégal	
1735	Pierre	26 ans – Sénégal	La Cie des Indes
1736	Louis	13 ans – Madagascar	Gabriel de PLAISANCE (1704- ?), capitaine des vaisseaux de la Cie des Indes.
1739	Florentin Marie	15 ans – Mozambique	Jacques DUVAL d'EPREMESNIL (1714-1764), Armateur et administrateur de la Cie des Indes.
1741	Pierre	12 ans – Inde	Jean-Pierre de CHEVERRY, capitaine des vaisseaux de la Cie des Indes, originaire de Bayonne.
1742	Catheine	19 ans – Inde	Jean François CHARPENTIER de COSSIGNY (1690-1780), ingénieur en chef des Mascareignes pour la Cie des Indes.
1743	Michel	17 ans – Congo	Charles LANGLIN, capitaine du vaisseau le « Saint-Louis », originaire de Saint-Malo.
1745	Jacques Bernard	11 ans -Madagascar	Laurent-Patrice MAC MAHON, Premier conseiller au Conseil Souverain de Louisiane, jacobite originaire de Saint-Malo.
1745	Laurent	Sénégal	Pierre André de SANGUINET de CHATAIGNERAYE 1711-- ?), capitaine des vaisseaux de la Cie des Indes, originaire de Lorient.

1751	François Marie	18 ans – Madagascar	N. ARENO
1751	Jean Baptiste	12 ans – Bengale	Jean-Baptiste de LESQUELEN (1709- ?), capitaine des vaisseaux
1751	Joseph Charles JANVIER	13 ans – Bengale	Bernard-Nicolas MORIN de MEZERETS (1715-1752), capitaine des vaisseaux de la Cie des Indes – Décédé au large du Brésil dans l'incendie de son vaisseau « Le Prince ».
1752	Noël Jean Marc COT	14 ans Madagascar	Jean-François HAUMONT de la TOISE (1708- ?), capitaine des vaisseaux de la Cie des Indes, originaire de Saint-Servant
1752	Philippe Julien	12 ans – Madagascar	Jean-Baptiste Le JUMEL d'EQUEMAUVILLE, enseigne des vaisseaux de la Cie des Indes, originaire de Normandie.1755
1752	Honoré Louis	15 ans – Sénégal	Marie Anne DUPARC (?-1802), veuve de Louis-Gilles de CANLOU (1712-1751), capitaine des vaisseaux de la Cie des Indes.
1755	Jean Pierre	12 ans – Bengale	N. PERDIGUET
1755	Jean François LAHA	13 ans – Madagascar	Marc HAUMONT de la TOISE (?-1781), officier des vaisseaux de la Cie des Indes, originaire de Saint-Servant.
1755	Louis Marie	15 ans – Madagascar	Guillaume-Théophile DUJONG de BOISQUENAY (1737-1826), capitaine des vaisseaux de la Cie des Indes, originaire de Port-Louis.
1755	Michel	10 ans – Madagascar	Michel BLAIN des CORMIERS, capitaine des vaisseaux de la Cie des Indes, originaire de Nantes.
1756	Alexandre Bernard SAINT-PAUL	10 ans	
1757	Michel Louis	9 ans – Madagascar	Pierre André de SANGUINET de CATAIGNERAYE (1711- ?), capitaine des vaisseaux de la Cie des Indes
1758	Guillaume	10 ans – Bengale	Guillaume DANYCAN de la LANDE (1743- ?), capitaine des vaisseaux de la Cie des Indes, originaire de Saint-Malo ;
1758	Pierre	10 ans – Madagascar	Jacob-Adrien LE ROUX de TOUFFREVILLE (1698- ?), capitaine des vaisseaux de la Cie des Indes, originaire de Montivilliers.

1759	Alexandre Jacques	Madagascar	Alexandre Georges CHAIGNEAU (1723-1786), premier Lieutenant des vaisseaux de la Cie des Indes.
1759	Jean-François LA BOURRE	« nègre » sur les tables annuelles mais pas dans l'acte de baptême – Fils de Sulpice LA BOURRE	
1760	Jacques Marie	17 ans Sénégal	Louis Jérôme GOUPIL (1714-1769), capitaine des grenadiers de la légion, commandant des troupes de l'Inde, chevalier d'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis.
1760	Olivier Laurent	10 ans Madagascar	Marc-Joseph MARION-DUFRESNE (1724-1772), capitaine des vaisseaux de la Cie des Indes, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis – Il trouvera la mort en Nouvelle-Zélande où il est massacré avec une partie de son équipage par les indigènes.
1761	François Marie	15 ans -Malabar	François AVRIL
1761	Jean-Baptiste	15 ans – Madagascar	Nicolas CARO, capitaine des vaisseaux de la Cie des Indes, originaire de Lorient
1761	Jean François	15 ans	Louis Jérôme GOUPIL (1714-1769), capitaine des grenadiers de la légion, commandant des troupes de l'Inde, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis.
1762	François Marie	Madagascar	François (de) GALBERT, subrécargue de la Cie des Indes.
1762	Louis Alexandre Victor	13 ans – Bengale	François GELIN, écrivain de la Cie des Indes, originaire de Lorient.
1762	Vincente Julie	18 ans Bengale	François-Michel MAMINEAU-BRUNET, capitaine des vaisseaux de la Cie des Indes, originaire de Lorient
1762	Jacques François	13 ans - Guinée	François CALVE
1763	Marie François Louise	24 ans – Madagascar	
1765	Pierre Jacques Marie	22 ans Inde	Jacques GUERRER, officier de Marine en Inde.
1766	Jean François	14 ans - Madagascar	N. de GUILMAIN

1766	Louis	18 ans - Madagascar	Jacques LE ROUX de KERMORSEVEN, négociant et armateur à l'Isle de France et Madagascar, originaire de Lorient. Il sera le plus riche propriétaire de l'Isle de France avec un patrimoine évalué à plus d'un million et demi de livres comprenant plus de 800 esclaves.
1766	Louis Marie	Côte d'Afrique	Jacques Vincent ROBILLARD (1739- ?), officier d'infanterie, capitaine aide-major, commandant en second des cipayes (mercenaires hindous) de Pondichéry, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis.
1767	Joseph Marie		Gervais GUILLOIS, ingénieur de la Cie des Indes.
1768	Adrien Etienne	18 ans - Madagascar	Pélagie MAHY
1768	Anonyme	13 ans - Malabar	François TREBILLARD de La RELANDIERE, Premier Lieutenant des vaisseaux de la Cie des Indes, originaire de Nantes
1768	Anonyme		Michel BLAIN des CORMIERS, capitaine des vaisseaux de la Cie des Indes, originaire de Nantes.
1769	Jacques Louis	17 ans – Pondichéry	
1769	Joseph Adrien	21 ans – Madagascar	Pierre Joseph de LA SALLE, époux d'Anne-Guillemette-Régine DANYCAN du ROCHER.
1769	Philippe Julien	18 ans – Bengale	François Thomas FORTIN, ancien subrécargue des vaisseaux de Cie des Indes
1772	Etienne Laurent	18 ans – Madagascar	Etienne-Claude CHEVREAU (1730-1785), commissaire général des ports et arsenaux de la Marine et des colonies, ordonnateur faisant fonction d'intendant aux Isles de France et de Bourbon, président des Conseils Supérieurs des dites îles.
1772	Louis Auguste	18 ans – Mozambique	Mathieu LUNEL-DUMINY, premier lieutenant des vaisseaux de la Cie des Indes, capitaine de brûlot, major de la Marine à Lorient, originaire de Tarascon

1773	Louis Jean François	18 ans – Madagascar	Philippe-François-Paul PREVOST de La CROIX (1721-1789), capitaine des vaisseaux de la Cie des Indes
1773	Louis Toussaint	Né à Port-Louis, fils de Marie « négresse » de Chandernagor	
1773	Marguerite Charlotte	6 ans – Bengale	
1773	Julienne	Née à Port-Louis, fille de Marie « négresse » de Chandernagor	
1774	Charles François	Né à bord du vaisseau le « Solide »	N. CORBIN du PLESSIS, peut-être Jean CORBIN du PLESSIS (1732-1820)
1774	Félicien Jérôme	19 ans – Karikal	Charles-Joseph de CARRION (?-1787), capitaine des grenadiers au régiment de Pondichéry, natif de Paris.
1774	Charles Pierre Marie	13 ans – Bengale	Charles VANNIER, officier des vaisseaux de la Cie des Indes.
1774	Henry Auguste François Marie	21 ans – Anjouan	Jean François-Marie de SURVILLE (1717-1770, capitaine des vaisseaux de la Cie des Indes, gouverneur de Pondichéry
1775	Jean Michel Marie	13 ans – Chandernagor	Michel MARIN, chirurgien major des vaisseaux de la Cie des Indes, originaire de Rennes.
1775	Pierre Nicolas Joseph	14 ans – Madagascar	Pierre SABATERY (1722- ?), capitaine des vaisseaux de la Cie des Indes, originaire de Pau
1776	Alexandre François	12 ans - Madagascar	Jean François MUGNY, premier Lieutenant des vaisseaux de la Cie des Indes, originaire de Quimper.
1776	Louis Charles	25 ans - Madagascar	Charles DUVAL, capitaine des vaisseaux de la Cie de Nantes
1777	Charlotte XAVIER	Née à Port-Louis, fille de Charité	René julien Le FLOCH de la CARRIERE (1730-1792), capitaine des vaisseaux de la Cie des Indes.
1777	Armand Jean Marie	17 ans – Rodrigues	Armand-henry DUPLESSIS POMMARD (1726-1784), capitaine de brûlot, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis.
1777	François Marie	13 ans – Inde	Arnoult Le CONTE (1731-1798), ancien conseiller au Conseil de Karikal (Inde)

1777	Jean Marie Vincent	Né à Lorient, fils de Marie-Anne « négresse »	N. ROSE, ancien subrécargue de la Cie des Indes.
1777	Jacques Louis	20 ans -Madagascar	Jacques MURAT
1778	Ange François	Acte mentionné sur les tables annuelles et introuvable dans les registres	
1778	J.B. François Xavier	11 ans Mozambique	N. ODELET, commissaire de l'Isle de France
1778	Louis Auguste	Acte mentionné sur les tables annuelles.	
1778	Marie Constance	Né à Lorient, fille de Rozette « négresse »	Charles JACOB (1730- ?) ancien écrivain des vaisseaux de la Cie des Indes, originaire de Paris, habitant de l'Isle de France
1778	M. Antoinette XAVIER	Née à Port-Louis du légitime mariage de René-Charles François XAVIER et Charité, domestiques	René-Julien Le FLOCH de la CARRIERE (1730-1792), capitaine des vaisseaux de la Cie des Indes.
1779	Guillaume Jean	20 ans – Côte d'Angol	Jean YORK, Anglais.
1779	Jean Pierre AZA	18 ans – Bengale	François de la MOTHE, ancien capitaine des vaisseaux de la Cie des Indes, originaire de Brest.
1779	Jean François	15 ans – Malabar	Jean DESCLAUX de BONNAIRE, officier des vaisseaux de la Cie des Indes
1779	Louis Pierre Jean	17 ans – Bengale	François FRABOULET, ancien écrivain de la Cie des Indes.
1779	Pierre Jean	23 ans – Acheté sur la côte de Sumatra, il est dit que Pierre Jean portait le nom de l'expédition durant laquelle il avait été acheté.	N. BARRE, ancien officier des vaisseaux de la Cie des Indes.
1780	Jean Marie	17 ans – Mozambique	N. DUCHEMIN, ancien lieutenant des vaisseaux de la Cie des Indes, capitaine des vaisseaux particuliers
1781	« Colombel » Marie France	30 ans – Guinée	Marion JACOB de St-Germain
1781	Olivier	Né à Port-Louis, fils de Victoire « négresse ».	Mme Bargé de Lionne (Bargé Delisle ?). Un notaire du nom de BARGE-DELISLE est présent en Guadeloupe au début du XIXe siècle.

1781	Olivier	Né à Port-Louis, fils de Victoire « négresse ».	Mme Bargé de Lione (Bargé Delisle ?). Un notaire du nom de BARGE-DELISLE est présent en Guadeloupe au début du XIXe siècle.
1782	François Eléonor	12 ans - Sénégal	N. d'HARDIVILLIER, enseigne sur les vaisseaux de la Cie des Indes.
1782	Marie Emilie	23 ans -Madagascar	Denis de LAUNAY, lieutenant-colonel d'Infanterie, commissaire ordonnateur des guerres de l'Inde, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis
1783	René Antoine Jean XAVIER	Né à Port-Louis du mariage de René Charles François XAVIER et Charité	René-Julien Le FLOCH de la CARRIERE (1730-1792), capitaine des vaisseaux de la Cie des Indes.
1785	François René XAVIER	«	«
1789	Marie Françoise Joséphine	18 ans – Chandernagor	Daniel DUGERDASY
1792	Jacques Philippe Anne François	17 ans – Bengale	François Le BEL, capitaine des vaisseaux de commerce
1792	Marie Sophie	13 ans – Bengale	



L'esclave captif – J-P Simpson – 1827

On constate que 112 hommes, femmes et enfants originaires d'Inde et d'Afrique ont été baptisés à Lorient et Port-Louis au XVIII^e siècle. Le Code Noir imposait en effet le baptême et l'instruction de la religion catholique à tous les esclaves.

A - Age et provenance géographique des esclaves.

Sur les 112 actes relevés, seuls 89 comportent une indication relative à l'âge dont voici la répartition :

Filles de 0 à 6 ans	6	7%
Garçons de 0 à 6 ans	7	8%
Filles de 7 à 15 ans	1	1%
Garçons de 7 à 15 ans	38	43%
Femmes de + de 15 ans	8	43%
Hommes de + de 15 ans	29	32%

Une large majorité (83%) des personnes concernées par ces actes sont des garçons et des hommes (26 ans maximum) qui pour la plupart sont certainement destinés à devenir domestiques de leurs propriétaires (quand ils ne le sont pas déjà) ou employés à la Compagnie des Indes.

100 actes mentionnent également l'origine géographique des esclaves baptisés, dont la répartition est la suivante :

Pays et îles de l'océan Indien 32%			Pays d'Afrique 35%		
Madagascar	29		Sénégal	24	
Anjouan	1		Bénin	2	
Rodrigues	1		Mozambique	4	
Sumatra	1		Congo	1	
Inde		24%	Guinée	2	
Bengale	15		Côte d'Angol	1	
Malabar	3		Indéterminé	1	
Pondichéry			Autre		9%
Karikal	1		Lorient	3	
Indéterminé	4		Port-Louis	5	
			En mer	1	

Il n'est guère surprenant de voir que les provenances géographiques principales des esclaves sont les comptoirs de la Compagnie des Indes.

B – Les propriétaires

Certains individus n'ont pu être identifiés avec certitude à cause d'un nom quasiment illisible, incomplet, ou tout simplement absent sur les actes. Cependant, 92 actes mentionnent le nom des propriétaires d'esclaves qu'il est possible de classer parmi les catégories suivantes :

Compagnie des Indes	14	15%
Officiers de vaisseaux de la Cie des Indes	40	43%
Officiers des vaisseaux de la Cie de Nantes	2	2%
Capitaines de vaisseaux particuliers	2	2,2%
Hauts responsables de la Cie des Indes	5	5,4%
Employés de la Compagnie des Indes	5	5,4%
Hauts fonctionnaires	4	4%
Militaires	6	6,5%
Particuliers	15	16%

Note : le total est de 93 car un individu apparaît dans 2 catégories

On constate logiquement que la majorité des propriétaires d'esclaves ont un rapport direct avec la Compagnie des Indes (près de 70%), et que parmi tous les propriétaires d'esclaves recensés, on remarque plusieurs personnages dont les noms sont passés à la postérité :

Ignace BART (1700-1766), fils du célèbre corsaire dunkerquois Jean BART.



Officier de marine et son esclave – Anonyme – XVIII^e siècle

Jacques-Thomas JONCHEE de La GOLLETERIE (1692- ?) qui donnera son nom à une anse de l'Isle de France (Île Maurice).

Jacques DUVAL d'EPREMESNIL (1714-1764), qui fut armateur et administrateur de la Compagnie des Indes, voyagea énormément, et notamment en Inde où il avait des possessions. Il était également membre du conseil supérieur de Mahé, de Chandernagor, de Pondichéry, commandant général des établissements français des Indes Orientales, et gouverneur de Madras.



Jacques Duval d'Eprémèsnil - Anonyme – XVIII^e

Jean-François CHARPENTIER de COSSIGNY (1690-1780), qui était le père de Joseph-François CHARPENTIER de COSSIGNY de PALMA (1736-1809), lui aussi ingénieur et fameux explorateur qui laissa son nom dans l'histoire pour avoir introduit le litchi sur l'Isle Bourbon et l'Isle de France après ses voyages en Chine.

Alexandre Georges CHAIGNEAU (1723-1786), qui était le père de Jean-Baptiste CHAIGNEAU (1769-1832), Grand Mandarin de Cochinchine et consul de France.

Marie-Joseph Marion-Dufresne (1724-1772), capitaine corsaire, puis sur les vaisseaux de la Compagnie des Indes. En 1771, il organisera une expédition chargée de ramener à Tahiti l'indigène AOUTOUROU amené à Paris par Louis Antoine de BOUGAINVILLE en 1768.

Malheureusement, AOUTOUROU décède de la variole lors d'une escale à Madagascar. L'expédition ayant changé de priorité, il prend route vers le sud mais doit trouver une terre pour réparer les avaries.

La flotte aborde les côtes de la Nouvelle-Zélande où Marion DUFRESNE trouvera la mort tragiquement, massacré avec une partie de son équipage par les indigènes.

Gervais GUILLOIS, ingénieur de la Compagnie des Indes qui fut notamment l'architecte de l'église Saint-Louis, de l'Hôtel Gabriel, ainsi que de la tour de la Découverte à Lorient.

Jean-François-Marie de SARVILLE (1717- 1770), fut un des grands explorateurs de l'océan Pacifique, dont la Nouvelle-Zélande et l'Australie dans le sillage de James COOK (1728-1779).

Arnoult Le CONTE (1731-1798), sera maire éphémère de Lorient durant 15 jours, de 14 janvier au 1^{er} février 1790. Il était également le beau-père du comte Benoît-Georges de NAJAC (1748-1826), homme politique très actif durant la période révolutionnaire et impériale à Lorient et dans le Morbihan.

II – Décès

Année	Prénoms, Nom	Age, origine	Propriétaire
1733	Jean PATAC	Acte introuvable – certainement « Patache » », domestique de Pierre de BEAUREGARD, capitaine des vaisseaux. Indiqué comme tel sur le rôle d'équipage de « l'Atalante » qui fit campagne entre 1729 et 1731	
1733	René MANGUYO		
1733	Claude BAUGARY		
1734	ANNE		

1735	Jean-Baptiste RIE		
1737	Pierre HAMAR	26 ans	
1752	François		Chevalier de PALMANTOU ?
1752	Philippe-Julien	12 ans – Madagascar	Jean-Baptiste Le JUMEL d'EQUEMAUVILLE, enseigne de vaisseaux de la Cie des Indes, originaire de Normandie
1753	Dominique		N. L'EVEILLER de BELAIR
1758	Guillaume		Comte de KEROSTAIN
1765	Anonyme	15 ans – Madagascar	Antoine du COUDRAY de KERBERT (voir plus haut).
1777	Jean Marie Vincent	Né à Lorient la même année – Fils de Marie-Anne « négresse »	N. ROSE, ancien subrécargue de la Cie des Indes.
1778	Marie Françoise	75 ans – Sénégal – épouse de Gabriel-Yves LE PALMEC, matelot	
1779	Isidore	12 ans – Domestique sur le vaisseau « l'Artésien »	
1779	Guillaume Jean	Prisonnier anglais	
1783	Louis Jasmin		
1786	Adonis	23 ans – Inde	
1786	François Xavier Léandre	34 ans – Domestique	Madame de GARGAS
1786	Henry	Domestique	N. BERARD
1786	Hyppolite		N. le Baron de SOUVILLE
1786	Julien BABA	Trouvé noyé dans le port	N. LUBON MARILI
1786	William	Domestique – Inhumé « au lieu destiné pour les iredigionnaires »	N. KEREBEL, passager sur le navire D. Delcarmel
1786	Manquela	Inde – Qualifié de « Lascar », matelot sur le vaisseau « le Boulogne » - Inhumé « au lieu destiné pour les iredigionnaires ».	
1787	François	Inde – Tonnelier du port	
1792	Jean Louis	Grenade (Antilles) – Domestique du capitaine de la frégate « La Fidèle »	
1794	Charles	Guadeloupe - Fusillier au bataillon des Antilles, débarqué du vaisseau « La Ferme »	
1794	La Fortune	Fusilier dans la 7 ^e compagnie du bataillon des Antilles	
1795	William	Matelot sur le navire américain « Les Quatre Amis »	

A la lecture de ce tableau, on constate que très peu d'esclaves sont décédés à Lorient, ce qui indique implicitement que la majorité était de passage, et ne s'y établissait pas durablement. Malheureusement les actes comportent très peu d'informations sur les

individus, mais on voit malgré tout que ce sont des domestiques, des marins, et des employés de la Cie des Indes. On notera cependant le décès de Marie-Françoise en 1778 qui était mariée à un matelot breton, absent au moment du décès.

III - Mariages

Année	Epoux	Epouse	Note
1739	Louis Xavier	M. Françoise RAMELLE	Les époux, tous deux esclaves noirs, sont indiqués comme « habitués » dans la ville de Lorient
1735	Pierre	M. Thérèse BONNEC	L'époux est indiqué comme originaire des Indes et appartenant à Monsieur de CHEVERY. L'épouse est fille de Mathurin BONNEC et Catherine GAUDIN originaires de Saint-Gildas d'Auray.
1763	Yves Adam	M. Françoise Louise	L'époux est originaire du Bengale en Inde, et l'épouse est malgache. Le mariage est également l'occasion de la légitimation de leur enfant Michel Marie né le 30 juillet 1762 indiqué de parents « nègres » inconnus sur l'acte de baptême. Un autre enfant naîtra à Lorient de cette union : Françoise le 6 août 1764.
1774	Pierre César	Suzanne LUCQUAIN	L'époux est indiqué comme résident à Lorient et ancien esclave de Jacob-Adrien Le ROUX, écuyer, sieur de Touffreville, capitaine des vaisseaux de la Cie des Indes qui lui a délivré un certificat de liberté. L'épouse est fille de Pierre LUCQUAIN, charpentier de maison, et Marie-Anne VALLIER, originaires de Saint-Salomon de Vannes. Au moins un enfant naîtra de cette union : Jean-Louis César (1775-1776)
1777	René Charles François Xavier	Charité	Les époux sont tous deux malgaches et domestiques chez René-Julien Le FLOCH de la CARRIERE. Plusieurs enfants naîtront de cette union (voir ci-dessous).

A la lumière de ce petit tableau qui confirme celui des décès, on voit clairement que très peu d'esclaves ou d'affranchis se sont établis à Lorient. Cela permet de relativiser les chiffres de recensement ordonné en 1777 par le ministre de la Marine Antoine de SARTINE qui indiquaient que 53 non-blancs résidaient à Lorient et Port-Louis, et de penser que ces résidents étaient là depuis peu et ne resteraient pas longtemps à Lorient, ou tout du moins ne finiraient pas leurs jours sur place.

Il est tout de même intéressant de constater que sur 5 mariages recensés, 2 sont des mariages « mixtes » entre un homme esclave et femme libre, dont 1 concernant un esclave non affranchi. On peut dès lors se poser la question du statut légal des enfants

issus d'une telle union. L'article 9 du Code Noir de 1723 répond à cette interrogation en indiquant que *« si le mari esclave a épousé une femme libre, les enfants tant mâles que filles suivront la condition de leur mère et seront libres comme elle, nonobstant la servitude de leur père »*.

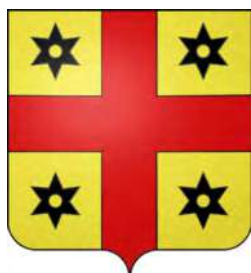
IV – Itinéraire d'un couple d'esclaves

Un couple a retenu particulièrement mon attention, celui de René-Charles-François Xavier et Charité, car j'ai réussi à retracer une partie de leur parcours.

Né vers 1753 à Madagascar, René Charles François Xavier travaillait comme domestique chez son maître René Julien Le FLOCH de La CARRIERE (1730-1792),

capitaine des vaisseaux de la Compagnie Royale des Indes. Ce dernier, originaire de Port-Louis, s'établit à l'Isle de France (Ile Maurice) où il épousa Antoinette Catherine Le MAISTRE, et où ses enfants naquirent. Il revint aux alentours de 1770 à Port-Louis durant quelques années avec sa femme et ses 3 enfants.

Son esclave, René Charles François Xavier, a certainement été acheté au cours d'une des expéditions de son maître à Madagascar et l'a suivi jusqu'en Bretagne.



*Blason de Caden
près de Vannes*

Il a été baptisé à l'âge de 19 ans le 3 décembre 1772 à Caden en présence de son parrain René-Pierre de COUËSSIN de KERAUDE, et sa marraine Jacquette de LESQUELEN, veuve de Charles François BASTON, capitaine des vaisseaux de la Cie Royale des Indes.

Pourquoi a-t-il été baptisé dans cette petite paroisse alors même que son maître n'était pas présent ? Cette question reste en suspens (on notera quand même qu'un des prêtres de la paroisse était Julien GUEGAN (1746-1794) qui sera député aux Etats Généraux de 1789). Quoi qu'il en soit, René Charles François Xavier était sans aucun doute instruit et lettré puisqu'il signe en bas de son acte de baptême d'une main assurée.

Retourné au service de son maître à Port-Louis, il entamera une relation amoureuse avec une autre domestique malgache nommée Charité, avec qui il aura une fille, Charlotte, née hors mariage le 29 janvier 1777 à Port-Louis. Le couple régularisera sa situation en se mariant le 19 mai 1777 à Port-Louis en présence de René Julien Le FLOCH de La CARRIERE et de sa famille au grand complet comme en témoignent les signatures en bas de l'acte de mariage.

Par la suite, 4 autres enfants naîtront : Marie-Antoinette en 1778, René Antoine en 1783, François René en 1785 et Julien Marie en 1786. René Julien Le FLOCH de La CARRIERE retournera à l'Isle de France avec sa famille après sa mise à la retraite en 1788, accompagné de son domestique René Charles François Xavier et de sa famille.

Le maître pourvoira aux frais du voyage qu'ils effectueront à bord de « l'Auguste », parti de Lorient le 2 mai 1788 et arrivé le 26 décembre à l'Isle de France.

Il est plus que probable que René Charles François Xavier et sa famille se soient établis sur l'Isle de France ad vitam et qui sait, peut-être qu'il existe encore aujourd'hui des descendants de cette famille.

V – Conclusion

J'espère que ces données relatives à la présence des non-blancs à Lorient seront utiles à de futures recherches historiques et pourquoi pas généalogiques. En tout cas, elles montrent clairement que Lorient vit passer un certain nombre d'esclaves qui s'y établiront plus ou moins brièvement pour travailler au service de la Compagnie des Indes et de riches particuliers

La population lorientaise (qui représentait environ 14 000 personnes en 1738), a donc été confrontée dès le XVIII^e siècle à une faible, mais visible minorité non blanche qui devait jouir d'une relative bienveillance puisque des mariages « mixtes » ont été célébrés et par là même les premiers brassages de populations. Notons enfin que le premier enfant noir à voir le jour à Lorient fut une petite Elisabeth née en 1733, que le premier mariage eut lieu en 1739, et que le premier noir à être inhumé le fut en 1733.

Tous les actes recensés dans cet article ont été compilés sur un cd-rom déposé à la Société d'Archéologie et d'Histoire du Pays du Lorient pour que chacun puisse les consulter facilement et rapidement sans avoir à les rechercher à nouveau dans les registres.

Alban PERES

membre de la S.A.H.P.L.

(Société d'archéologie et d'histoire du Pays de Lorient)

La piastre DECAEN

Un atelier monétaire dans un territoire français de 1865 km² en plein océan Indien !!! Oui, c'était à l'Île de France en 1810, au début de cette année qui vit la conquête de ce territoire par les Anglais qui vont lui redonner son ancien nom de Maurice.

Nous ne savons rien de l'emplacement exact du balancier monétaire ainsi que du bâtiment qui l'a abrité, mais les circonstances qui ont amené le gouverneur DECAEN à faire frapper une monnaie d'argent de 10 livres sont remarquables, liées à la guerre de course et aux corsaires.

Le général DECAEN est nommé en 1803 gouverneur des Mascareignes, essentiellement les Iles de France et de Bourbon. Longtemps considérées comme de simples ports de relâche aux vaisseaux français qui vont en Asie, l'utilité de ces îles est enfin reconnue car «(placées) à l'entrée de la mer des Indes et à l'ouverture de tous les détroits de cette partie du monde, (elles pouvaient) être un entrepôt de forces capables d'opposer, en temps de guerre, à des armements affaiblis par une longue navigation, des troupes fraîches et des vaisseaux bien équipés, et de disposer, avec autant de promptitude que de secret, des expéditions qui puissent porter des forces dans tous les points de l'Asie où l'on aurait à attaquer et à se défendre⁽¹⁷⁾. »



DECAEN se révéla un administrateur remarquable. Grâce à l'intensité de l'activité commerciale, notamment avec l'étranger, à l'augmentation des droits de douane en 1804 et au numéraire provenant des prises de guerre, il réussit à équilibrer son budget jusqu'à la reprise du blocus par les Anglais. Pourtant la situation est difficile ; les îles ne reçoivent aucune aide de la métropole qui a d'autres préoccupations. Sans ressources pour entretenir les services ordinaires, DECAEN n'a, comme il le dit dans un rapport adressé au ministre DECRES, «*que des promesses pour suffire aux dépenses extraordinaires auxquelles les menaces de l'ennemi (!) obligent*».

Du point de vue monétaire la rétrocession des îles en juillet 1767, par la Compagnie des Indes, au roi de France n'entraîne pas de changements notables ; l'argent fait toujours défaut et on continue à émettre du papier monnaie en grande quantité. Les essais de retrait de ces billets sont sans effet.

En 1781 un édit supprime tous les anciens billets. Malgré la frappe en 1779 et 1781 de pièces de billon de trois sous, malgré l'introduction de diverses monnaies dont 57 600 fanons d'argent de Pondichéry en 1785, une crise financière éclate et le papier monnaie est rétabli par un édit de 1788 qui prendra effet en 1790.

Pendant cette période des monnaies de tous les pays ont cours dans les îles ; la livre tournois de France surtout mais aussi la piastre d'Espagne qui est reçue dans le monde entier. On trouve aussi des pagodes d'or, des roupies, des fanons. Le cours de ces monnaies est donné en une monnaie fictive, la piastre de compte qui est le double de la pièce espagnole de même nom et vaut dix livres.

Mais ces pièces sont vite thésaurisées et il devient courant de régler les achats en balle de café, *«qui devint le type, la base des échanges et des contrats pour les affaires un peu importantes⁽⁷⁾»*.

Pendant la période révolutionnaire les émissions de papier monnaie continuent; la première émission locale a lieu en 1792 sur décision de l'assemblée coloniale pour deux millions de livres. De 1792 à 1796 le général MALARTIC émet un milliard cinq cents millions de livres de papier monnaie mais il s'agit de grosses coupures 1 000, 5 000 et 10 000 livres inutilisables pour les petits achats et l'assemblée coloniale de Bourbon décide l'émission en 1793 de 400 000 francs de billets dits papiers de confiance et d'échange.

Ce n'est qu'avec l'arrivée de DECAEN que ces émissions vont s'interrompre; il refuse ce système qui n'a plus bonne presse. Il peut le faire car le numéraire fait moins défaut. TOUSSAINT nous dit que *«le maintien des espèces en circulation, sans qu'il fût besoin d'aucune émission de papier monnaie, fut facilité par la grande quantité de navires étrangers attirés par les marchandises provenant des prises qu'ils venaient acheter et payer en piastres⁽¹⁷⁾»*. Certains long-courriers arrivent aux Mascareignes avec des piastres pour seule cargaison. Le 4 octobre 1806 un arrêté du Général DECAEN suspend le cours du papier monnaie qui peut être échangé en bons de caisse ou en valeur métallique.

Mais en 1809 la situation est différente. Les Anglais, jusqu'ici éloignés de leurs bases en Inde, occupent Rodrigue en mars. Le blocus des îles devient alors efficace et les arrivées de navires de commerce vont marquer une baisse très nette. Le numéraire manque à nouveau.

C'est cette même année que BOUVET capture un navire portugais chargé de matières précieuses.

Pierre BOUVET, fils d'un marin breton, est né en 1775 à Saint-Benoît à l'île Bourbon. Il s'est déjà illustré sous les ordres de son père pendant la révolution, puis dans l'océan Indien. Lieutenant sur «l'Atalante», il est remarqué par DECAEN qui apprécie son intelligence, sa bravoure, son expérience de la mer. SURCOUF disait de lui : *«Ce diable de BOUVET, je ne peux causer marine avec lui pendant dix minutes, sans apprendre quelque chose de nouveau, et pourtant je me crois aussi bon marin qu'un autre⁽¹³⁾»*

C'est sur ses instructions que le gouverneur fait construire un brick de douze canons de 12, «l'Entreprenant», camouflé en gourable, navire très commun dans l'Inde, avec lequel il va harceler les Anglais le long de la côte Malabar, se déplaçant très rapidement entre les attaques, si bien que les journaux anglais vont surnommer son navire «l'Éclair».



Le 20 octobre 1809, au large de Poulo-Aor, sur la côte malaise, «l'Entreprenant» prend en chasse un grand navire qui s'était éloigné d'un convoi important venant de Chine. Il est aussitôt poursuivi par la frégate d'escorte «la Dédaigneuse» qui au coucher du soleil met en panne pour attendre son convoi. Malgré la nuit et la brume, il s'engage entre la côte et les îles Remanies dans un détroit qui en son milieu n'a que 13 pieds de profondeur alors que "l'Entreprenant" cale à 12 pieds et demi. Cette manœuvre audacieuse lui permet de rattraper le bâtiment à 11 heures du soir. Au premier ordre d'amener toutes ses voiles le capitaine fait la sourde oreille mais il s'empresse d'obéir à la deuxième sommation qui est appuyée par une bordée.

C'est «l'Ovidor», vaisseau portugais de 900 tonneaux, venant de Chine, armé de dix-huit canons de 12, avec 160 hommes, équipage et passagers. Il est chargé de marchandises de Chine d'une valeur de 50 000 piastres et de 230 000 piastres en espèces et en lingots d'or et d'argent.

La moitié du numéraire est transbordé sur «l'Entreprenant» et le commandement de «l'Ovidor» est confié à un enseigne de vaisseau, VIELCH. Après bien des péripéties les deux bâtiments vont rallier l'île de France le 26 janvier 1810, par des routes différentes, et pénétreront dans Port-Louis en traversant de nuit la division anglaise qui bloque le port.



Île de France – 1789 – Rigobert BONNE

À Port-Louis le gouvernement, à bout de ressources, ne peut continuer les armements et doit même céder une frégate. De nombreux bâtiments ont besoin de réparations. « Notre arrivée, dit BOUVET, produisit une heureuse diversion dans l'état, plus précaire que jamais, de la colonie (.) Les ressources du port étaient insuffisantes pour réparer la division HAMELIN, à plus forte raison pour en équiper une nouvelle (.) Le numéraire de « l'Ovidor » remonta le trésor et l'armement de la division DUPERRE fut résolu⁽⁴⁾ ».

On procède entre autres à l'armement d'une belle frégate portugaise, « la Minerve », dont BOUVET reçoit le commandement et avec laquelle il participera avec éclat au combat du Grand Port.

C'est alors que DECAEN décide d'utiliser les lingots d'argent et d'or de « l'Ovidor » pour frapper des monnaies de 10 et 40 livres.

Un bijoutier-graveur du nom d'AVELINE accepte de se charger de la fabrication et DECAEN peut alors prendre deux arrêtés les 6 et 8 mars 1810 qui, non seulement exposent les raisons de cette décision, mais fixent aussi de manière précise le titre, le poids, la forme, l'empreinte de ces monnaies et le pourcentage demandé par le graveur.

Arrêté N°210 :

« DECAEN, Capitaine-général, etc.

Sur l'exposé du Préfet colonial, que les matières d'or et d'argent provenant de la prise « l'Oviédor », acquises par l'administration, en vertu de notre arrêté du 28 Février

dernier, ne peuvent être employées dans l'état et la forme qu'elles ont; qu'il pense que le meilleur moyen de les utiliser dans l'intérêt général de la colonie et pour l'avantage du service, est de les convertir en monnaies coloniales, qui, à raison de leur titre et de l'empreinte, seraient plus particulièrement destinées à faciliter les transactions intérieures des deux îles;

Qu'il y a possibilité de faire frapper ces monnaies, et que les frais de fabrication se retrouveront dans la valeur d'émission qui leur sera fixé;

Qu'à défaut de moyens directement à la disposition de l'administration, pour monétiser ces matières, un artiste, le sieur AVELINE, connu pour capable d'exécuter toutes les opérations de monnayage, possédant les matériaux et ustensiles qu'exige ce travail, il pense qu'il est convenable de traiter avec cet artiste, pour l'entreprise de la fabrication projetée, pour laquelle il demande huit pour cent pour tous frais;

Considérant qu'il y a utilité pour les deux îles et pour le gouvernement, d'augmenter la quantité de numéraire en circulation dans ces colonies; que les matières d'or et d'argent introduites par la prise « l'Oviédor », seraient exportées sans aucun avantage public si elles étaient vendues dans leur état naturel; et qu'en les convertissant dans une monnaie dont l'exportation ne puisse présenter d'appâts aux spéculateurs, elles faciliteront efficacement les transactions particulières; et qu'il est d'ailleurs généralement adopté dans les colonies orientales des européens, d'y avoir une monnaie locale qui n'en n'est pas exportée.

Après en avoir délibéré avec le Préfet colonial, arrête :

Art. 1^{er} : Les matières d'or et d'argent mises à la disposition de l'administration de la marine, par notre arrêté du 28 Février dernier, seront converties dans le plus bref délai en monnaie coloniale, dont le titre, le poids, la valeur et l'empreinte seront réglés par un arrêté subséquent.

Art. 2 : Le présent sera enregistré; expédition en sera adressé au Préfet colonial. Ile de France, le 6 Mars 1810.

Le Capitaine-Général, DECAEN."

Arrêté N°211 :

« DECAEN Capitaine-Général, etc.

Sur l'exposé du Préfet colonial, que les mesures pour convertir en monnaies les matières d'or et d'argent acquises par l'administration, en vertu de l'arrêté du 28 Février dernier, sont prises, tous les moyens d'exécution préparés, et qu'il importe maintenant de régler le titre, le poids, la forme et l'empreinte de ces monnaies; que la fidélité dans l'exécution des dispositions qui seront arrêtées, sera garantie par les soins d'une commission

chargée de surveiller la fonte des matières, l'addition de l'alliage déterminé, et tous les détails d'exécution de la fabrication des pièces d'or et d'argent qui seront frappées ;

Considérant qu'il est urgent de compléter le plus tôt possible les mesures nécessaires pour frapper la monnaie projetée et en assurer la circulation garantie par les précautions convenables ;

Après en avoir délibéré avec le Préfet colonial, arrête :

Art. 1^{er} : Les monnaies d'or et d'argent dont la fabrication a été ordonné par notre arrêté du 6 courant, auront les titres, poids et valeur ci-après déterminés, savoir :

Pour la monnaie d'or.

Le titre sera de 20 karats.

La taille sera de 36 pièces et quatre septièmes au marc.

La valeur monétaire de chaque pièce, sera de 40 liv. argent de la colonie.

Le diamètre des pièces, sera de deux centimètres et deux millimètres, et leur épaisseur d'un millimètre.

Pour la monnaie d'argent.

Le titre sera de dix deniers.

La taille sera de 9 pièces et un septième au marc.

La valeur monétaire de chaque pièce sera de 10 liv. argent de la colonie.

Leur diamètre sera de trois centimètres et neuf millimètres, et leur épaisseur de deux millimètres.

Art. II : Ces pièces porteront pour empreinte d'un côté l'aigle impérial couronné, avec le millésime 1810 au-dessous, et ces mots : « Iles de France et Bonaparte » pour légende (*) ; de l'autre ces mots : « 40 livres » pour les pièces d'or, et « 10 livres » pour celles d'argent, renfermés entre deux palmes de laurier et d'olivier : les unes et les autres porteront un cordon sur la tranche.

Art. III : Le présent sera enregistré ; expédition en sera adressée au Préfet colonial. Ile de France, le 8 Mars 1810. Le Capitaine-Général, DECAEN⁽⁵⁾. »

Les balanciers monétaires sont installés très rapidement à Port-Louis et AVELINE commence immédiatement la frappe des pièces de 10 livres en argent.



La piastre Sauzier

La pièce de 40 livres en or ne sera jamais frappée ; pour SAUZIER ce sont les graves événements qui se déroulent alors qui en sont la cause ; il semble plus vraisemblable que les lingots aient été utilisés pour régler les dettes que l'administration avait contractées. Curieusement, de nombreuses années après, on relève une pièce d'or DECAEN de l'Île de France dans des tableaux de monnaies ayant cours dans plusieurs ouvrages, notamment dans les Notices statistiques de 1838⁽⁹⁾ et dans les Statistiques de l'Île Bourbon de BETTING DE LANCASTE⁽¹³⁾. Dans ces deux cas il lui est donné la valeur de 20 Fr.

(*) L'Île Bourbon prit en 1793 le nom d'Île de la Réunion, nom qui fut changé en celui d'Île Bonaparte le 15 août 1806, jour de la fête de Napoléon.



La pièce d'argent est mise tout de suite en circulation et les colons lui donnent le nom de piastre DECAEN.

Elle diffère de la description de l'arrêté : d'abord la valeur « 10 » est indiquée en toutes lettres « DIX ». De plus la date 1810 est portée au revers, au-dessous des palmes qui encadrent les mots « DIX LIVRES », ceci, nous dit PITOT, car « l'aigle ayant été représenté essorant (prenant son essort) et foudres en griffes, l'artiste n'eut pas la place nécessaire pour introduire le millésime de ce côté⁽¹¹⁾ ». Par contre il met sa signature « AVELINE » en exergue de l'avvers.

Le nombre de pièces frappées n'est pas connu de manière précise. Seul GADOURY nous donne une indication : environ 200 000 pièces.

Elle mesure bien 39 mm de diamètre et pèse entre 26 et 27 g., c'est à dire plus que la pièce ordinaire de 5 francs. Son titre est aussi supérieur. Elle valait donc beaucoup plus que 10 livres mais n'est reçue dans les caisses de la colonie que pour 5 francs ce qui explique sa disparition rapide. Pour PITOT « la plus grande partie fut dirigée sur Madagascar où l'on sait comment les Hovas pratiquent à coup de ciseaux la subdivision du numéraire ; il n'est donc pas étonnant que cette monnaie soit devenue presque introuvable ».

La frappe en est relativement bonne surtout compte tenu des conditions dans lesquelles elle a été effectuée. L'inscription « 10 LIVRES » est souvent partiellement effacée. SAUZIER nous dit que « un léger renflement au milieu est cause que, sur les pièces qui ont circulé, les caractères qui en indiquent la valeur tendent à s'effacer⁽¹⁵⁾ ».

En fait un examen détaillé de nombreuses pièces révèle que c'est la frappe qui est en cause; l'inscription est incomplète même sur des pièces qui ne présentent pas de signes d'usure. *« Ceci est dû à la frappe artisanale du graveur AVELINE. Les exemplaires sur lesquels la légende « DIX LIVRES » est nette peuvent être considérées comme exceptionnels⁽⁶⁾ ».*

Mais la situation des Iles se détériore. Le 8 juillet 1810 l'Ile Bonaparte capitule.

DECAEN crée en septembre 1810 un conseil colonial pour essayer de trouver une solution aux difficultés financières. Le conseil se prononce nettement contre l'émission de papier monnaie. En octobre DECAEN autorise la circulation de monnaies de cuivre trouvées à bord du Ceylan; pièces de V, X et XX cash de 1803 de la East Indian Company. Il y en avait pour 40000 piastres.

Le 3 décembre 1810 l'Ile de France capitulait à son tour. Le traité de 1814 l'attribue à l'Angleterre sous le nom d'Ile Maurice alors que l'Ile Bourbon est restituée à la France.

D^r Gilbert FERROUL
adhérent N°139

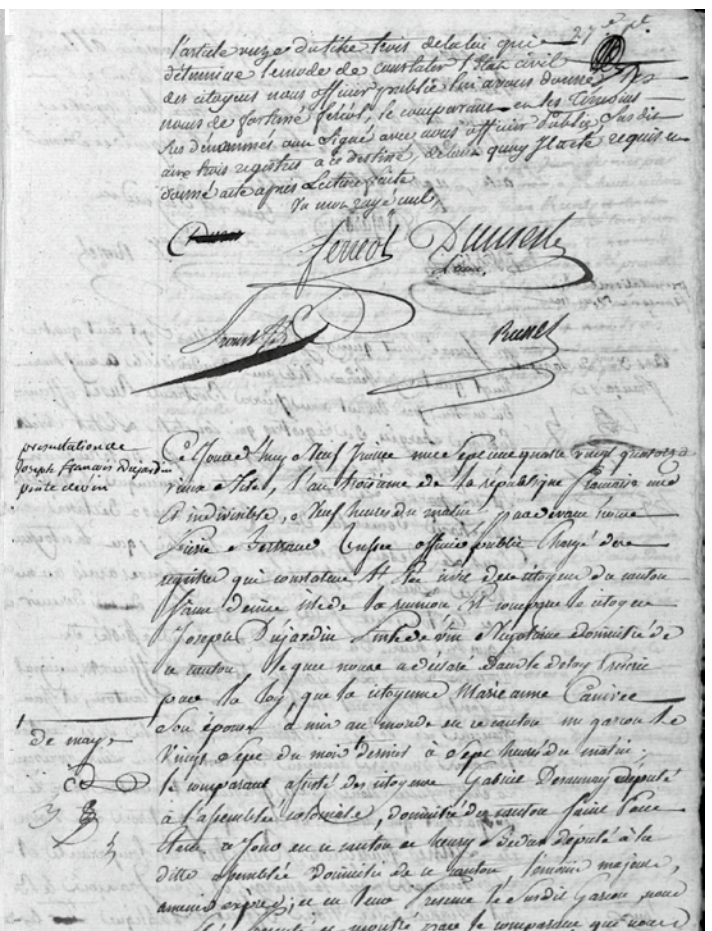
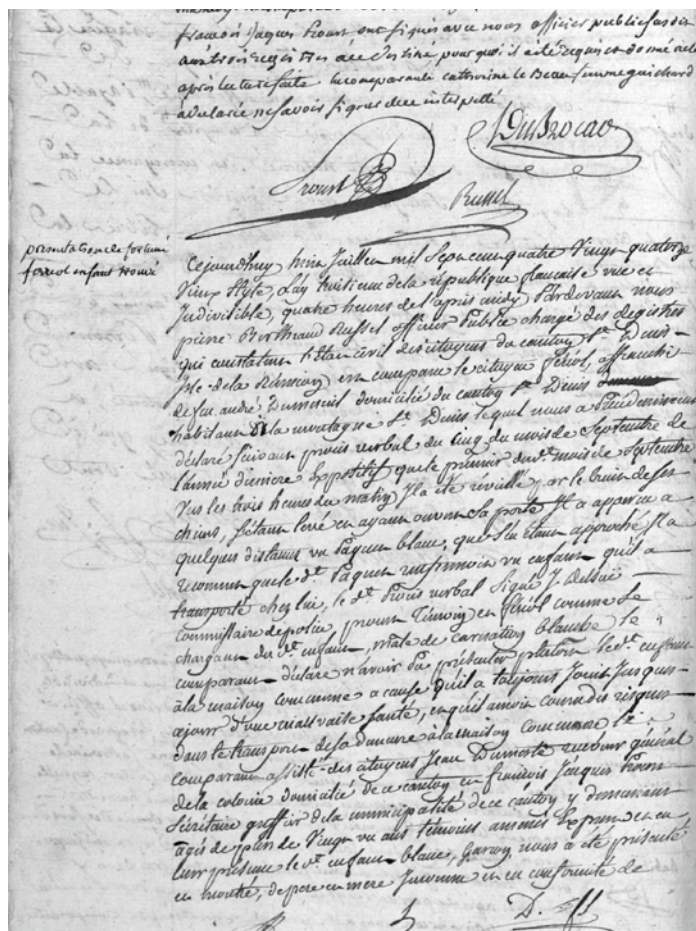
Bibliographie

- ⁰¹) AZEMA G. Histoire de L'Ile Bourbon, Saint-Denis, 1844.
- ⁰²) BAILLY G. Numismatique, Académie de la Réunion, Vol. I
- ⁰³) BETTING DE LANCASTEL Statistiques de l'Ile Bourbon, 1827.
- ⁰⁴) BOUVET P. Précis des campagnes de l'amiral Pierre BOUVET, Paris 1865 p90
- ⁰⁵) Code des Iles de France et de Bourbon, 1803-1810.
- ⁰⁶) GADOURY V. COUSINIE G. Monnaies coloniales françaises, Monte-Carlo, 1979
- ⁰⁷) MAILLARD L. Notes sur l'Ile de la Réunion, Paris, 1862. p 245
- ⁰⁸) MAZARD J. Histoire monétaire et numismatique des colonies et de l'union française (1670-1952), Paris, 1953
- ⁰⁹) Notices statistiques sur les colonies françaises, Paris, 2e partie 1838
- ¹⁰) PAJOT E. Simples renseignements sur l'Ile Bourbon, Paris, 1887
- ¹¹) PITOT A. L'Ile de France : Esquisses historiques (1715-1810), Port-Louis 1899, p 323.
- ¹²) PRENTOUT H. L'Ile de France sous DECAEN (1803-1810), Paris, 1901.
- ¹³) ROUSSIN A. Album de l'Ile de la Réunion, Saint-Denis, 1867, Tome IV p 144
- ¹⁴) RYCKEBUSCH J. 1ère exposition numismatique de la Réunion, Saint-Denis, 1983
- ¹⁵) SAUZIER Th. La piastre DECAEN, PARIS, 1886.
- ¹⁶) THOMAS P.L. Essai de statistiques de l'Ile Bourbon, Paris, 1843
- ¹⁷) TOUSSAINT A. Histoire des Iles Mascareignes, Paris, 1972, p 96 et 131.
- ¹⁸) VOYNET Monnaies de l'Ile Bourbon, 1974.
- ¹⁹) ZAY E. Numismatique coloniale. Ile Bourbon.

Présentation de Fortuné FERREOL, enfant trouvé

le comparant déclare n'avoir pu présenter plus tôt le dit enfant à la maison commune à cause qu'il a toujours jouit jusqu'à ce jour d'une mauvaise santé et qu'il aurait couru des risques dans le transport de sa demeure à la maison commune, le comparant assisté des citoyens Jean DUMESTE, receveur général de la colonie, domicilié de ce canton et François Jacques PROUST, secrétaire greffier de la municipalité de ce canton, y demeurant, âgé de plus de vingt et un ans, témoins amenés exprès et en leur présence le dit enfant blanc, garçon, nous a été présenté et montré, de père et mère inconnus, et en conformité de l'article onze du titre trois de la loi qui détermine le mode de constater l'état civil des citoyens, nous officier public lui avons donné les noms de Fortuné FERREOL, le comparant et les témoins sus dénommés ont signé avec nous, officier public sus dit, les trois registres à ce destiné, de tout quoi il a été requis et donné acte après lecture faite.

Ferréol - Dumeste - Proust - Russel





heredis®

25

VERSION ANNIVERSAIRE



VOTRE ASSOCIATION
vous permet de bénéficier de

-20%

sur la version
Heredis 2025 Pro
par téléchargement
pour Windows ou macOS.

79,99 € TTC

au lieu de 99,99 € TTC.

+ 3 mois OFFERTS
Abonnement Premium

30 ANS, 30 AVANCÉES

- ✓ Étiquettes personnalisées
- ✓ Afficher et gérer les branches isolées
- ✓ Widget Anniversaires
- ✓ Et beaucoup d'autres !



- ✓ Version illimitée
- ✓ Installation illimitée sur 3 postes
- ✓ Paiement en 3 fois sans frais

Logiciels de généalogie disponibles dès maintenant pour Windows, macOS, iOS et Android sur
www.heredis.com ou au 04 11 93 08 11

Courrier des lecteurs

Courrier arrivé le 5 mai 2025 de M. Thierry LAKERMANCE.

Je tenais à remercier globalement l'équipe du Cercle Généalogique de Bourbon pour le dernier bulletin car j'ai enfin découvert que mon article sur le frère de mon arrière-grand-père, Pierre Ernest LAKERMANCE, faisait bien partie de la dernière publication.

De plus j'ai aussi découvert un nouvel article sur le photographe belge J. L. EYCKERMANS qui par

le plus grand des hasards est venu vivre et fonder une famille sur l'île de la Réunion fréquentant sans le savoir des cousins très éloignés renommés eux LAKEMANCE (mais signant parfois EKERMANCE).

Bravo donc à Éric BOULOGNE pour son article sur le travail de ce photographe et sa collection de vieilles photos.

Courrier arrivé le 12 septembre, de Cécile LASSAYS née DEMARNE, adhérente n°454

Bonjour, je viens de lire avec attention le dernier bulletin n°162 et de suite je voulais partager ceci :

- féliciter l'enthousiasme des participants à la sortie au Piton Saint-Joseph ;
- dire mon intérêt pour le courage du soldat Hoareau d'autant que, parmi mes aïeuls, certains en étaient aussi des troupes coloniales ou indochinoises ;
- rafraîchissant l'article sur les carnets d'Hell-Bourg ;
- très intéressant pour moi la plongée dans les carrières de mer ;
- j'ai adoré le poème ! une vraie sucrerie de Huguette Payet : faudra l'en féliciter !

- Passionnant, instructif la couture et la mode par Mr Perrotin (j'ai même appris quelques mots utiles au scrabble) ;

- Je salue mon ancien professeur M. EVE ; et surtout dire toutes mes condoléances aux proches et amis de Mme HOLZMAN, Dieu sait oh combien ce site je le connais et le pratique.

Je laisse l'article sur les cloches et sonneurs pour un peu plus tard...

Amitiés, Cécile

PS : c'est la première fois ou la seconde que je réagis à un de vos bulletins mais sachez que depuis plus de 30 ans que j'ai adhéré je les devore.

Nouveaux adhérents

3^e quadrimestre 2025

3862 - PALAMA Tony	93700 Drancy
3863 - FRANÇOISE Jocelyne	97438 Sainte-Marie
3864 - ANANDY Jimmy Jean Wilson	97438 Sainte-Marie
3865 - SPARTON Fabienne	97430 Le Tampon
3866 - TEYSSEDRE Caroline	974490 Saint-André
3867 - SPARTON Marie Henriette Claudette	97400 Saint-Denis
3868 - ROBERT/DESVENTES Marie Esveline	97400 Saint-Denis

Liste arrêtée le 15 décembre 2025

